



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 9 FÉVRIER 2014

RÉSULTAT DE LA VOTATION

ARRÊTÉ FÉDÉRAL PORTANT RÈGLEMENT DU FINANCEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DE
L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE (CONTRE-PROJET DIRECT À L'INITIATIVE POPULAIRE
«POUR LES TRANSPORTS PUBLICS»)

62.0% OUI

INITIATIVE POPULAIRE «FINANCER L'AVORTEMENT EST UNE AFFAIRE PRIVÉE –
ALLÉGER L'ASSURANCE-MALADIE EN RADIANT LES COÛTS DE L'INTERRUPTION DE
GROSSESSE DE L'ASSURANCE DE BASE»

69.8% NON

INITIATIVE POPULAIRE «CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE»

50.3% OUI

PARTICIPATION

55.8%



PASCAL SCIARINI, ALESSANDRO NAI ET ANKE TRESCH

TABLE DES MATIÈRES

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Genève.

Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable: Prof. Dr. Pascal Sciarini
Analyses/commentaires: Dr. Alessandro Nai, Dr. Anke Tresch

gfs.bern

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Martina Imfeld
Secrétariat: Johanna Lea Schwab
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Salvatore Petrone
Support CATI: Pina Zimmermann
Évaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Emilio Violi, Régine Finck

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2014) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Anke Tresch, Alessandro Nai, Pascal Sciarini (2014): analyse de la votation fédérale du 9 février 2014, gfs.bern et Université de Genève.
D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

ISSN 2296-5149

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	12
1.1 Importance accordée à l'objet	12
1.2 Participation	13
1.3 Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix	17
2. ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LE FINANCEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	19
2.1 Situation initiale	19
2.2 Profil du vote	20
2.3 Perception de l'objet	24
2.4 Motifs du choix	24
2.5 Arguments «pour» et «contre»	25
3. INITIATIVE POPULAIRE «FINANCER L'AVORTEMENT EST UNE AFFAIRE PRIVÉE»	27
3.1 Situation initiale	27
3.2 Profil du vote	27
3.3 Perception de l'objet	32
3.4 Motifs du choix	32
3.5 Arguments «pour» et «contre»	34
4. INITIATIVE POPULAIRE «CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE»	36
4.1 Situation initiale	36
4.2 Profil du vote	38
4.3 Perception de l'objet	52
4.4 Motifs du choix	53
4.5 Arguments «pour» et «contre»	55
5. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	60

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 9 FÉVRIER 2014

Le 9 février 2014, trois objets ont été soumis au vote: l'Arrêté fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), l'initiative populaire «L'avortement est une affaire privée», et l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse». L'arrêté fédéral a été assez largement accepté (62%), alors que les deux initiatives ont connu un destin contrasté: si l'initiative sur l'avortement a été largement refusée (30.2% de Oui), l'initiative UDC sur l'immigration a été acceptée à une très courte majorité populaire (50.3%) mais à une forte majorité de cantons (14.5 contre 8.5). Le Conseil fédéral et le Parlement ont donc été soutenus sur les deux premiers objets, mais désavoués sur le troisième. L'initiative UDC a donné lieu à une campagne très intense et a fortement contribué à la participation inhabituellement élevée enregistrée le 9 février (55.8%).

Importance accordée aux objets, participation, et formation de l'opinion

L'importance perçue (pour le pays et pour soi) de l'initiative «contre l'immigration de masse» est très élevée. Elle dépasse celle enregistrée à propos des extensions de l'accord sur la libre-circulation en 2005 et en 2009, de l'association à Schengen-Dublin en 2005 ou de l'initiative sur le renvoi en 2010. L'importance pour le pays de l'arrêté fédéral sur l'infrastructure ferroviaire a aussi été jugée relativement élevée, contrairement à l'initiative populaire sur le financement de l'avortement.

La participation augmente comme de coutume avec le niveau de formation, mais les personnes ayant un niveau de formation élémentaire (école obligatoire) se sont plus mobilisées que d'ordinaire. Il en va de même pour les personnes disposant du niveau de revenu le plus bas. Comme toujours, l'intérêt pour la politique a été le principal moteur de la participation. La mobilisation a été élevée parmi les sympathisants des partis gouvernementaux, à l'exception des sympathisants du PDC. Les personnes qui ne font pas confiance au Conseil fédéral ont un peu plus participé que celles qui lui font confiance.

Pour les trois objets, la décision de vote est intervenue de manière relativement précoce. Dans le cas de l'initiative UDC «Contre l'immigration de masse», ce résultat pourrait sembler contradictoire avec l'évolution assez forte de l'opinion en faveur de l'initiative mise en évidence par les deux enquêtes SRG conduites avant le scrutin. En réalité, une tendance identique se manifeste également dans les résultats du sondage VOX: l'analyse du vote selon le moment de la décision met clairement en évidence la progression du Oui au cours des dernières semaines précédant le scrutin. Ceci souligne la dynamique favorable à l'initiative UDC, qui est à la base de son succès le 9 février. Même si les personnes qui se sont décidées tardivement sont peu nombreuses selon l'enquête VOX, leur soutien clair à l'initiative a pu faire la différence. La dynamique précitée vaut parmi les Alémaniques et parmi

les Romands, mais pas pour les Tessinois, qui étaient déjà acquis à l'initiative bien avant le début de la campagne.

Arrêté fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

L'arrêté fédéral portant sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) a été largement plébiscité par les personnes ayant une forte confiance dans le Conseil fédéral, et a trouvé plus de soutien à gauche. Le projet a été soutenu par une très grande proportion de sympathisants du PS, ainsi que du PDC. Parmi les sympathisants UDC, seule une personne sur trois a accepté le projet. Les sympathisants PLR ont été les moins nombreux à suivre le mot d'ordre du parti (moins de deux tiers d'acceptation). Le projet a par ailleurs trouvé un large écho parmi les personnes affichant des valeurs de centralisation, de modernité et de protection de l'environnement.

Le taux d'acceptation du projet a été plus important parmi les jeunes, alors que seulement la moitié des personnes âgées de 50 à 59 ans l'ont accepté. Le taux de soutien est logiquement plus faible parmi les pendulaires qui déduisent leurs frais de transport professionnels de leur revenu imposable, en particulier s'ils possèdent une voiture. Les femmes ont légèrement plus accepté le projet que les hommes et le taux d'acceptation du projet a été plus fort dans les régions urbaines. Le taux d'acceptation a aussi été plus élevé parmi les personnes vivant dans un ménage ayant un revenu plus important et ayant un niveau de formation supérieur.

Le principal motif avancé par les répondants pour justifier l'acceptation du projet concerne le soutien à l'extension de l'infrastructure ferroviaire. Les autres raisons d'acceptation sont nettement plus secondaires. Les raisons qui ont conduit à un refus du projet sont plus variées: coûts trop élevés associés au projet, opposition au principe de financer une partie des coûts par les automobilistes et satisfaction avec la situation actuelle.

Les arguments pour et contre le projet ont reçu un accueil relativement différent. Les arguments en faveur du projet ont polarisé la population, ce qui signifie qu'ils ont été fortement soutenus par les personnes qui ont accepté le projet, et rejetés par les personnes qui ont voté Non. Les arguments contre le projet ont beaucoup moins polarisé et n'ont pas trouvé un large écho dans la population.

Initiative populaire sur le financement l'avortement

L'initiative sur le financement de l'avortement n'a trouvé de majorité que parmi trois groupes de personnes: les sympathisants de l'UDC, les personnes se situant à l'extrême droite de l'échelle gauche-droite et les personnes qui se rendent fréquemment à l'église. En comparaison avec la votation de 2002, trois évolutions sont à souligner: la forte diminution du clivage ayant trait à la pratique religieuse, la disparition de l'écart de vote entre catholiques et protestants, ainsi que l'inversion du comportement de vote des sympathisants de l'UDC

et du PDC. Alors que ces derniers étaient le seul groupe de votants avec une préférence partisane à avoir rejeté le régime du délai en 2002, ils se sont majoritairement prononcés contre un changement de régime. Le contraire peut être observé pour les sympathisants de l'UDC: majoritairement en faveur du régime du délai en 2002, ils ont été les seuls à soutenir l'initiative pour le financement privé de l'avortement le 9 février 2014.

L'analyse des motifs avancés spontanément par les répondants pour justifier leur vote montre que le soutien à l'initiative a principalement été motivé par l'idée que l'avortement est une affaire privée, et secondairement par une opposition de principe aux interruptions de grossesse pour des raisons personnelles et morales. Les opposants à l'initiative ont principalement évoqué des motifs féministes (il ne faut pas pénaliser les femmes, aider les femmes en détresse, responsabilité partagée des hommes, etc.) et, en deuxième lieu, le principe de solidarité dans l'assurance-maladie obligatoire.

L'évaluation, par les votants, des arguments en faveur et en défaveur de l'initiative mis en avant dans la campagne précédant le vote suggère que le rejet de l'initiative est en large partie dû à la satisfaction des Suisses avec la réglementation actuelle: la quasi-totalité des personnes ayant voté contre et presque la moitié des personnes ayant voté pour l'initiative ont été d'accord avec l'argument selon lequel la réglementation actuelle a fait ses preuves et ne doit pas être abandonnée.

Initiative populaire «Contre l'immigration de masse»

Le vote sur l'initiative UDC «Contre l'immigration de masse» a été fortement marqué par l'opposition gauche-droite: l'acceptation de l'initiative augmente considérablement lorsque l'on se déplace d'un pôle à l'autre de l'échelle gauche-droite. L'impact de l'idéologie se manifeste aussi au travers du vote selon la sympathie partisane. Les sympathisants de l'UDC ont presque unanimement soutenu l'initiative, tandis que les sympathisants du PS l'ont massivement rejetée. Le rejet de l'initiative est également net parmi les sympathisants du PDC, alors que les sympathisants du PLR ont été un peu plus partagés. Les personnes peu ou pas intéressées par la politique ont largement soutenu l'initiative, contrairement aux personnes intéressées. De même, le soutien à l'initiative UDC est élevé parmi les personnes qui participent rarement/jamais ou occasionnellement aux votations fédérales, alors que les personnes qui participent souvent ou toujours ont été partagées.

Le vote sur l'initiative UDC a été l'occasion d'un conflit de type identitaire relatif à l'ouverture de la Suisse et la défense de ses traditions. Ainsi, l'initiative a été plébiscitée par les personnes qui accordent la priorité à la défense des traditions, qui privilégient la fermeture vis-à-vis de l'extérieur, qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers et qui attachent une grande importance à l'ordre et à la sécurité. L'initiative a été presque aussi fortement rejetée par les personnes qui souhaitent une Suisse moderne, davantage ouverte sur le monde extérieur et où les Suisses et les étrangers ont les mêmes chances, et qui attachent peu d'importance à l'ordre et à la sécurité.

Assez logiquement, l'acceptation de l'initiative UDC varie aussi fortement selon le niveau de confiance dans le gouvernement. Alors que trois quarts des personnes qui font confiance au Conseil fédéral ont rejeté l'initiative UDC, quatre cinquièmes de celles qui ne lui font pas confiance l'ont acceptée.

En résumé, l'analyse du comportement du vote selon les facteurs politiques met en évidence quatre types de facteurs explicatifs du succès de l'initiative UDC: l'idéologie, la préférence partisane, les valeurs politiques et, subsidiairement, la mobilisation inhabituelle de personnes peu intéressées ou peu actives politiquement. Premièrement, le vote des personnes se situant idéologiquement au centre-droit et, plus encore, à droite a contribué au succès de l'initiative UDC. Deuxièmement, l'initiative a profité du soutien sans faille des sympathisants UDC, de la moindre mobilisation de l'électorat PDC, du rejet peu tranché de l'électorat PLR et du soutien légèrement majoritaire parmi les personnes sans préférence partisane. Troisièmement, le vote de personnes porteuses de valeurs politiques conservatrices explique aussi le succès de l'initiative UDC. Enfin, et subsidiairement, l'initiative a aussi bénéficié du soutien des personnes qui ne s'intéressent pas à la politique ou qui d'ordinaire votent peu et qui ont en l'occurrence exprimé leur opposition à la position du gouvernement et du parlement. Même si ces personnes ont peu voté, leur soutien très marqué à l'initiative a pu faire pencher la balance en faveur du Oui.

Les différences de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, conjuguées aux différences de participation selon ces mêmes caractéristiques, offrent une clé d'explication supplémentaire à l'acceptation de l'initiative UDC. Premièrement, les différences de vote selon l'âge n'ont joué qu'un rôle secondaire, mais le fait que la classe d'âge qui a le moins soutenu l'initiative (les 18-29 ans) soit aussi celle qui a le moins voté a contribué au succès de l'initiative. Deuxièmement, le rejet de l'initiative UDC augmente fortement avec le niveau d'éducation et de revenu du ménage, mais la mobilisation inhabituelle des personnes au bas de l'échelle d'éducation et de revenu a joué en faveur de l'initiative. Troisièmement, le fort soutien à l'initiative de la part des ouvriers et employés et des indépendants a également joué un rôle. Il en va de même des personnes qui jugent leur situation économique actuelle «passable» ou «mauvaise», qui ont nettement accepté l'initiative. En ce sens, ce vote peut aussi être interprété comme la manifestation d'un conflit plus large relatif à la perception des bienfaits ou, au contraire, des méfaits de la globalisation en général et de l'accroissement des flux migratoires en particulier. Quatrièmement, le fort soutien à l'initiative en milieu rural et dans les villes petites et moyennes, ainsi qu'au Tessin, a également contribué à son succès. Enfin, le rejet de l'initiative de la part des Suisses naturalisés n'a pas pesé lourd, d'abord parce que ceux-ci sont beaucoup moins nombreux que les Suisses de naissance et ensuite parce qu'ils ont moins participé au vote.

Les analyses complémentaires conduites au sein de chaque communauté linguistique montrent que le vote des Tessinois est homogène, dans le sens qu'il ne varie guère en fonction des caractéristiques des votants. En Suisse alémanique, par contre, le vote varie fortement d'une catégorie de population à l'autre (selon le niveau de confiance au Conseil fédéral, le niveau d'éducation, de revenu, etc.), alors que les Romands se situent à cet égard dans une position intermédiaire.

L'utilisation (ou non) de la radio, des affiches dans la rue, des annonces dans la presse, des sondages d'opinion, d'internet et des stands dans la rue comme sources d'information n'a pas eu d'influence sur la décision de vote. En revanche, le soutien à l'initiative est moins élevé parmi les personnes qui ont utilisé la presse, la brochure du Conseil fédéral ou les discussions sur le lieu de travail comme source d'information, que parmi celles qui n'ont pas utilisé ces sources. A contrario, le soutien à l'initiative est plus élevé parmi les personnes qui ont utilisé la télévision, le courrier des lecteurs, les imprimés et prospectus relatifs à la votation, ou le mailing dans la boîte aux lettres, que parmi celles qui n'ont pas utilisé ces sources. Ces résultats valent avant tout pour les Suisses alémaniques.

L'analyse des motifs avancés par les répondants pour justifier leur vote montre que le rejet de principe de l'immigration a considérablement influencé la décision de vote des partisans de l'initiative. Plus du tiers des personnes qui ont voté Oui justifient en premier lieu ce choix par le fait qu'ils sont contre l'immigration par principe ou qu'il y a déjà assez/trop d'étrangers en Suisse. De plus, près d'une personne sur cinq s'identifie avec les objectifs de l'initiative et considère que la Suisse doit limiter, continger, mieux contrôler et/ou gérer elle-même l'immigration. Viennent ensuite les conséquences négatives (économiques ou autres) imputées à l'immigration. En troisième lieu, une personne sur dix ayant voté Oui justifie son vote par la volonté de donner un avertissement ou d'exprimer un vote de protestation.

Parmi les opposants, le motif principal avancé spontanément pour justifier le rejet de l'initiative UDC est de nature économique: l'initiative est mauvaise pour l'économie, l'économie profite de l'immigration, la Suisse a besoin de la main d'œuvre étrangère, etc. Ensuite, un cinquième des opposants jugent que l'initiative est inappropriée ou excessive et ne réglera pas les problèmes de l'immigration. Les conséquences négatives de l'initiative pour la politique européenne de la Suisse viennent en troisième position – mais en deuxième position si on ne prend pas seulement en compte la première raison avancée, mais toutes les raisons. Enfin, des votants ont voulu s'opposer aux contingents, à la xénophobie et à la discrimination des étrangers, ou à l'UDC.

L'évaluation, par les répondants, des principaux arguments en faveur ou en défaveur de l'initiative mis en avant au cours de la campagne précédant le vote, montre que trois des quatre arguments favorables à l'initiative UDC reçoivent un soutien large. Les arguments selon lesquels «la Suisse devrait à nouveau pouvoir gérer seule son immigration», «l'immigration incontrôlée fait pression sur les salaires et génère des problèmes de logements et de circulation» et «si le contrôle de l'immigration implique la résiliation des accords bilatéraux avec l'Union européenne, nous devons assumer ce risque» sont soutenus par deux tiers des votants. Ces arguments sont plébiscités par les personnes qui ont accepté l'initiative et soutenus par une assez forte minorité des personnes qui l'ont rejetée. Seul l'argument selon lequel l'immigration contribue à augmenter la criminalité en Suisse a moins convaincu. Cet argument est fortement soutenu par les votants qui ont accepté l'initiative, mais il est nettement rejeté par les votants qui l'ont refusée.

Les arguments des opposants à l'initiative UDC ont été nettement moins percutants. Seul l'argument selon lequel contrôler l'immigration à l'aide d'un système de contingents augmente la bureaucratie et les coûts reçoit un soutien assez large – il est massivement soutenu par les votants Non et bénéficie aussi d'une certaine sympathie parmi les votants Oui. L'argument-clé des opposants, selon lequel «la limitation de l'immigration est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et va conduire à la résiliation des accords bilatéraux» a moins convaincu. Une forte majorité des personnes qui ont voté contre l'initiative sont d'accord avec cet argument, mais une nette majorité des personnes qui ont voté pour s'y opposent. Les deux autres arguments avancés par les opposants recueillent un soutien encore plus limité. L'argument selon lequel la résiliation de l'accord sur la libre-circulation des personnes met en danger un pilier important de la réussite économique et du bien-être de la Suisse et l'argument selon lequel vouloir limiter l'immigration va conduire à l'isolement de la Suisse sont plébiscités par les opposants à l'initiative, mais presque aussi nettement rejetés par les partisans.

Au final, l'image qui se dégage est que les personnes qui ont voté pour l'initiative ont été convaincues par les arguments avancés par l'UDC et sont restées largement insensibles aux arguments du Non (sauf celui relatif aux coûts du système de contingents). En particulier, les effets supposés de l'initiative pour la politique européenne sont contestés par les personnes qui ont voté pour l'initiative. D'un côté, ces derniers réfutent la thèse selon laquelle l'acceptation de l'initiative va conduire à la résiliation des accords bilatéraux, tout comme ils contestent plus généralement l'idée que cette acceptation va conduire à l'isolement de la Suisse. On pourrait, sur cette base, faire l'hypothèse qu'une partie des personnes qui ont voté Oui n'ont pas été conscientes des conséquences du vote pour la politique européenne de la Suisse. Cependant, cette interprétation est contredite par la réponse à l'argument selon lequel nous devons être prêts à prendre le risque d'une résiliation des accords bilatéraux, si ceci est le prix à payer pour pouvoir contrôler l'immigration. Sur ce plan, l'avis des personnes qui ont voté Oui est également sans ambiguïté: une très grande majorité d'entre eux se disent prêts à prendre ce risque, quelles que soient les conséquences réelles de l'initiative pour les bilatérales.

En conclusion, notre analyse identifie plusieurs explications – partiellement complémentaires – au succès de l'initiative UDC «contre l'immigration de masse». Premièrement, nos résultats mettent en évidence les effets de la campagne précédant le vote. Le Oui à l'initiative a fortement progressé à mesure que le vote se rapprochait et les arguments du Oui ont été nettement mieux reçus que les arguments du Non. Deuxièmement, les motifs avancés par les partisans de l'initiative témoignent du malaise ressenti par la population face à l'augmentation objective de l'immigration, malaise certainement accentué par la forte politisation et médiatisation de cet enjeu. Troisièmement, le vote du 9 février a été marqué par un affrontement idéologique entre la gauche et la droite et par un affrontement, de type identitaire, entre deux conceptions antagonistes des valeurs et de l'identité suisses. Sur ce point, ce vote rappelle grandement la votation du 6 décembre 1992 sur l'EEE. Quatrièmement, des préoccupations matérielles se sont également exprimées le 9 février, comme en témoignent la mobilisation inhabituelle et le fort soutien à l'initiative des catégories les moins privilégiées

en termes de revenu, de niveau d'éducation et de situation économique. Le vote des catégories socio-professionnelles qui sont – ou se sentent – menacées par l'ouverture des frontières (notamment les ouvriers et employés, et les indépendants) va dans le même sens. On peut aussi évoquer ici le cas particulier des Tessinois, dont le malaise face à l'accroissement de l'immigration transcende toutes les catégories sociales. Cinquièmement – et probablement en lien avec le point précédent – ce vote a aussi été l'occasion d'un vote de protestation. Ceci se manifeste à la fois dans le vote des personnes qui ne font pas confiance au Conseil fédéral, qui ne s'intéressent pas à la politique ou qui participent généralement pas ou peu aux votations, ainsi qu'au travers des motifs énoncés spontanément par une – petite – minorité des partisans de l'initiative. Enfin, le succès de l'initiative UDC reflète également la perte de portée de l'argument relatif à l'importance des accords bilatéraux pour la prospérité de la Suisse. Cet argument, qui a contribué à l'acceptation de la libre-circulation des personnes lors des votations de 2005 et 2009, n'a pas (plus) été entendu.

A propos de la méthode

L'analyse de la votation du 9 février 2014 présentée dans ce rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête VOX 114. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage d'opinion et le Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne d'environ 24 minutes, conduites par 91 intervieweurs surveillés à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable. Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1511 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux: régions linguistiques, ménages et personnes dans ces ménages. 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne (non pondérée). Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, la marge d'erreur dans l'échantillon de 1511 est de $\pm 2.4\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La prudence doit toujours être de mise dans l'interprétation des données là où la taille des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin

Tableau 1: Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votants

	Participation (%)	Infrastructure ferroviaire (% oui)	Avortement (% oui)	Immigration (% oui)
Suisse	55.8	62.0	30.2	50.3
ZH	57.7	63.1	29.9	47.3
BE	54.1	57.6	32.1	51.1
LU	57.7	61.3	38.1	53.3
UR	49.7	51.5	45.3	58.2
SZ	60.8	49.5	44.3	63.1
OW	60.3	52.3	41.6	59.1
NW	60.3	51.6	39.7	58.8
GL	50.9	50.9	35.8	59.4
ZG	61.1	63.9	33.7	49.9
FR	56.0	58.6	23.7	48.5
SO	55.4	53.4	34.7	54.6
BS	56.5	72.3	24.6	39.0
BL	55.0	63.0	29.7	50.6
SH	70.5	53.4	35.0	58.1
AR	57.7	55.7	39.8	54.4
AI	52.3	51.5	50.9	63.5
SG	55.5	57.8	42.4	55.9
GR	52.2	64.6	33.7	50.6
AG	55.2	55.4	36.1	55.2
TG	53.3	54.2	40.9	57.8
TI	57.0	71.8	32.7	68.2
VD	58.0	73.9	10.9	38.9
VS	61.5	60.0	29.2	48.3
NE	55.4	68.7	16.2	39.3
GE	57.4	76.6	13.8	39.1
JU	51.4	64.9	20.3	44.1

Source: <http://www.admin.ch> (résultats provisoires)

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Le 9 février 2014, trois objets de rang constitutionnel ont été soumis au vote du peuple suisse: l'arrêté fédéral sur le «financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire» (FAIF), qui servait de contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics» [retrouvée au profit de ce contre-projet]; l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée», qui visait à alléger l'assurance-maladie en excluant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base; l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse», qui visait à réintroduire des contingents sur les travailleurs étrangers afin de plafonner les flux migratoires et de permettre à la Suisse de gérer l'immigration de manière autonome.

Les trois objets ont connu des fortunes diverses. L'arrêté constitutionnel sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire a été largement approuvé (62% des votants et tous les cantons, sauf un), tandis que l'initiative populaire sur le financement de l'avortement a été balayée (60.8% de Non et tous les cantons, sauf un demi-canton). Enfin, l'initiative populaire UDC sur l'immigration a été acceptée par une très courte majorité de votants (50.3%) mais par une nette majorité de cantons (14 cantons et demi contre 8 cantons et demi). Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ont donc été soutenus sur les deux premiers objets, mais désavoués sur le troisième. L'initiative UDC a donné lieu à une campagne très intense et a fortement contribué au taux de participation inhabituellement élevé enregistré le 9 février (55.8%) – l'un des six taux les plus élevés depuis le début des années 1970.

1.1 Importance accordée à l'objet

L'examen de l'importance «pour le pays» et «pour soi-même» des trois objets soumis au vote, telle que perçue par les personnes interrogées dans l'enquête, confirme l'importance très élevée de l'initiative «Contre l'immigration de masse» (tableau 1.1). Sur une échelle de 0 («sans importance») à 10 («très grande importance»), l'initiative UDC obtient un score de 8.5 en ce qui concerne l'importance perçue pour le pays et de 7.6 en ce qui concerne l'importance perçue pour soi-même, ce qui est nettement supérieure à la moyenne des réponses à cette question pour la période 2006–2012 (6.5 et 5.1, respectivement). L'importance pour le pays de l'arrêté fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire a aussi été jugée relativement élevée, contrairement à l'initiative populaire sur le financement de l'avortement. Enfin, le fait que le taux de bulletins blancs ait été nettement plus bas pour la votation sur l'initiative UDC (1.4%, contre 5.2% pour l'arrête fédéral et 4.2% pour l'initiative sur le financement de l'avortement) confirme que celle-ci a bien été la votation «moteur» du scrutin.

La comparaison avec des votations antérieures sur des thématiques proches met encore plus en évidence l'importance très élevée de l'initiative UDC sur l'immigration: l'importance

(pour le pays et pour soi) dépasse celle enregistrée à propos des extensions de l'accord sur la libre-circulation en 2005 et en 2009, de l'association à Schengen-Dublin en 2005 ou de l'initiative sur le renvoi en 2010.

Tableau 1.1: Importance personnelle et importance pour le pays de l'objet en pourcent des répondants*

Importance pour...	Infrastructure ferroviaire		Avortement		Immigration	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0, 1)	2	10	6	15	1	4
Faible (2–4)	5	20	18	18	2	7
Moyenne (5)	17	19	23	17	6	11
Grande (6–8)	54	39	36	27	31	35
Très grande (9, 10)	21	12	18	23	60	43
Moyenne arithmétique (n)	7.0 (1'403)	5.5 (1'456)	5.9 (1'415)	5.6 (1'469)	8.5 (1'472)	7.6 (1'484)

* Données pondérées selon la langue.
© Université de Genève/gfs.bern: Analyse VOX de la votation fédérale du 09.02.2014.

1.2 Participation

Le 9 février 2014, la participation s'est élevée à 55.8%, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne des deux dernières décennies (44%). Il s'agit en fait du taux de participation le plus élevé des huit dernières années (depuis la votation de 2005 sur la participation de la Suisse aux accords Schengen/Dublin, 56.6%) et l'un des six plus hauts taux enregistrés depuis le début des années 1970.

En dépit de ce taux globalement élevé, la participation a fortement varié selon les caractéristiques individuelles des répondants (tableau 1.2). L'âge est un déterminant classique de la participation et l'écart de participation entre les plus jeunes votants (18–29 ans) et les personnes âgées de 50 ans et plus a été très élevé en la circonstance.¹ Le fait que la participation soit bien plus faible parmi les célibataires que parmi les autres classes d'état civil va dans le même sens, puisque les jeunes sont surreprésentés parmi les célibataires. De même, le taux de participation singulièrement élevé des personnes divorcées s'explique en bonne partie par la surreprésentation des personnes d'âge mûr parmi les divorcés.

¹ Cet résultat doit toutefois être considéré avec prudence, car des analyses réalisées sur la base de données réelles dans quelques villes ou cantons suggèrent que la participation des jeunes est, après pondération, sous-estimée dans la VOX [voir notamment Sciarini, Pascal et Fabio Cappelletti «L'absentéisme des jeunes n'est pas si inquiétant», Le Temps, 10.04.2014 et Sciarini, Pascal, Cappelletti, Fabio et Simon Lanz «Junge stimmen öfter ab als vermutet», Berner Zeitung, 12.04.2014].

La participation a aussi été sensible au niveau de formation, mais selon un schéma un peu inhabituel. Alors que la participation augmente généralement avec le niveau de formation, les personnes ayant un niveau de formation élémentaire (école obligatoire) se sont fortement mobilisées le 9 février.² Ces personnes, qui ne sont certes pas très nombreuses dans notre échantillon, ont en moyenne participé davantage que les personnes ayant suivi un apprentissage ou ayant obtenu une maturité (cette dernière catégorie inclut cependant de nombreux jeunes qui ont peu voté). Seules les personnes disposant d'un niveau de formation élevé (école spécialisée ou école technique supérieure, HES, université ou EPF) ont davantage participé que les personnes ayant un niveau de formation élémentaire. On observe un phénomène similaire en ce qui concerne la participation selon le revenu, soit une mobilisation plus forte que la moyenne (et plus forte que d'habitude) parmi les personnes disposant du niveau de revenu le plus bas, c'est-à-dire inférieur à 3'000.-.³ Enfin, la participation au scrutin augmente également avec la pratique religieuse, et elle est plus élevée parmi les Suisses de naissance que parmi les naturalisés.

Comme toujours, l'intérêt pour la politique a été le principal moteur de la participation: 91% des personnes se déclarant «très intéressées» par la politique ont participé, contre seulement 7% des personnes «pas du tout» intéressées. La mobilisation a été élevée parmi les sympathisants des partis gouvernementaux, sauf une exception: les sympathisants du PDC se sont peu mobilisés en la circonstance – 51% de participation, soit à peine plus que les personnes sans préférence partisane (46%). La participation varie aussi selon l'orientation idéologique, mesurée par l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite (0 à 10): la mobilisation a été massive parmi les personnes qui se positionnent le plus à droite (entre 8 et 10, 74% de participation), à la droite modérée (positions 6 et 7, 70%) et à la gauche modérée (positions 3 et 4, 71%); la participation a été nettement plus modeste parmi les personnes qui se positionnent le plus à gauche (entre 0 et 2, 57%) et, plus encore, parmi les (nombreuses) personnes qui se positionnent au centre (position 5, 49% de participation).

Enfin, les personnes qui ne font pas confiance au Conseil fédéral ont un peu plus participé que celles qui lui font confiance ou qui ont une position intermédiaire en la matière. Bien que peu marqué, le surcroît de participation des personnes méfiantes est à signaler, car il est inhabituel: lors des votations de 2005 à 2010, les personnes qui font confiance au Conseil fédéral ont autant, voire davantage voté que les personnes qui ne lui font pas confiance.

² Ce phénomène ne s'était pas essenté lors des précédents votes sur la libre-circulation des personnes de 2005 et 2009. Il vaut essentiellement parmi les répondants alémaniques et tessinois, mais pas parmi les répondants romands.

³ A nouveau, ce phénomène se manifeste parmi les Alémaniques et les Tessinois, mais pas parmi les Romands.

Tableau 1.2: Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pourcent des répondants*

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	56.6	1513	
Age			V=.48***
18 à 29 ans	17 ^a	289	
30 à 39 ans	43	303	
40 à 49 ans	63	204	
50 à 59 ans	74	255	
60 à 69 ans	82	218	
70 ans et plus	77	232	
Etat civil			V=.28***
Célibataire	35	370	
Marié/concubin	63	897	
Divorcé	80	116	
Veuf	55	103	
Niveau de formation			V=.27***
Ecole obligatoire	62	82	
Apprentissage/école professionnelle	50	563	
Formation professionnelle supérieure	59	145	
Maturité/Etudes pédagogiques	31	183	
Ecole spécialisée/Ecole technique supérieure	74	136	
HES/Uni/EPF	71	383	
Revenu			V=.09*
Moins de 3'000.-	61	93	
3'000.- à 5'000.-	51	301	
5'000.- à 7'000.-	56	349	
7'000.- à 9'000.-	56	276	
Plus de 9'000.-	63	317	
Pratique religieuse			V=.14***
Fréquente	76	71	
Occasionnelle	62	311	
Rare ou nulle	51	768	
Statut civique			V=.09**
Suisse de naissance	58	1325	
Naturalisé	43	149	
Intérêt pour la politique			V=.58***
Pas du tout intéressé	7	125	
Peu intéressé	22	346	
Assez intéressé	68	656	
Très intéressé	91	347	

^a Sans pondération, la participation des jeunes de 18 à 29 ans s'élève à 31%.

Caractéristiques/catégories	Participation en %	n	Coefficient de corrélation ^a
Sympathie partisane			V=.20***
PS – Parti socialiste	67	230	
PDC – Parti démocrate-chrétien	51	98	
PLR – Parti libéral radical	66	145	
UDC – Union démocratique du centre	67	220	
Les Verts	(85)	(20)	
Verts libéraux	64	53	
Autre parti	57	169	
Aucun parti	46	453	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.22***
Extrême gauche	57	124	
Gauche	71	169	
Centre	49	531	
Droite	70	249	
Extrême droite	74	152	
Confiance au gouvernement			V=.09**
Confiant	54	807	
Ni confiant ni méfiant	51	192	
Méfiant	62	498	
* Données pondérées selon la participation. ^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.			

Approfondissement: analyse multi-variée

Comme le montre le résultat relatif à l'âge et à l'état civil, les analyses qui se limitent à l'étude du lien entre un facteur donné et le vote (analyses dites «bi-variées») présentent un inconvénient, car elles ne prennent pas en compte le fait que ce facteur peut lui-même être lié à un autre facteur. Dans l'exemple précité, nous avons indiqué que les célibataires sont pour la plupart jeunes et que c'est leur jeune âge qui explique vraisemblablement leur faible participation, et pas leur statut de célibataire. Une analyse multi-variée, c'est-à-dire incluant plusieurs facteurs explicatifs, permet de remédier à ce problème et de mesurer l'effet spécifique de chacun de ces facteurs: dans une telle analyse, l'effet d'un facteur est mesuré en contrôlant l'effet des autres. Cela offre une image plus fine et plus fidèle des différences existant entre les catégories de votants et permet, par exemple, de vérifier si le fait d'être célibataire a un effet sur la participation indépendamment de l'âge, ou si cet effet est au contraire un simple effet d'âge.

Nous avons conduit une telle analyse multi-variée, dont les principaux résultats peuvent être résumés comme suit. Tout d'abord, comme le suggérait l'exemple ci-dessus, sous contrôle de l'âge les célibataires n'ont pas moins participé que les mariés ou les divorcés/séparés. Seules les personnes veuves se distinguent par une moindre participation. Ensuite, cette analyse confirme l'effet considérable de l'âge sur la participation, laquelle augmente de manière linéaire avec l'âge. Elle confirme également la moindre participation des naturalisés par rapport aux Suisses de naissance, ainsi que l'effet curvilinéaire de l'effet du niveau de formation et du revenu: la participation est inférieure parmi les personnes à niveau de formation moyen que parmi les personnes à niveau de formation élémentaire (obligatoire) ou élevé (école spécialisée/technique supérieure, HES/Université/EPF); elle est également inférieure parmi les personnes à revenu intermédiaire que parmi celles à revenu très faible ou élevé. Enfin, la participation augmente également avec la pratique religieuse. Ces résultats restent valables si on inclut en plus dans l'analyse la sympathie partisane, l'auto-positionnement gauche-droite ou l'intérêt pour la politique.

1.3 Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix

Pour les trois objets soumis au vote, les réponses à la question relative au moment de la décision suggèrent que les votants ont fait leur choix de manière relativement précoce (tableau 1.3). Pour les deux initiatives, près de 50% des votants indiquent que leur choix était «clair dès le début». Moins de 10% des votants indiquent avoir pris leur décision au cours de la dernière semaine avant la votation. La prise de décision a été un peu plus tardive dans le cas de l'arrêté fédéral sur l'infrastructure ferroviaire.

S'agissant de l'initiative UDC «contre l'immigration de masse», la part très élevée de personnes pour qui la décision était claire «dès le début» ou qui indiquent avoir pris leur décision entre 3 et 6 semaines avant la votation est a priori contradictoire avec l'évolution assez forte de l'opinion mise en évidence par les deux enquêtes SRG conduites avant le scrutin. Pour mémoire, selon le premier sondage SRG les intentions de vote indiquaient 37% de soutien à l'initiative, 55% de rejet et 8% d'indécis. Selon le deuxième sondage SRG, le soutien à l'initiative avait augmenté de 6 points de pourcentage (à 43%) et le rejet avait diminué de 5 points de pourcentage (à 50%). Cette dynamique en faveur du Oui s'est poursuivie jusqu'à être finalement très légèrement majoritaire le jour du scrutin.

A y regarder de plus près, une tendance identique se manifeste également dans les résultats du sondage VOX. En effet, l'analyse du vote selon le moment de la décision met clairement en évidence la progression du Oui: alors que le Oui est nettement minoritaire parmi les personnes pour qui le choix était «clair dès le début» (42%), il est majoritaire parmi les personnes qui déclarent s'être décidées entre 3 et 6 semaines avant le vote (57%) et entre 1 et 2 semaines avant le vote (56%); la proportion de Oui augmente encore parmi les personnes qui se sont décidées au cours des derniers jours (66%). Ce résultat, comme les enquêtes SRG, souligne la dynamique favorable à l'initiative UDC dans les dernières semaines de campagne et qui est à la base de son succès le 9 février. Même si les personnes

qui se sont décidées tardivement sont peu nombreuses dans l'enquête, leur soutien clair à l'initiative a pu faire la différence.⁵

Notons que la dynamique décrite ci-dessus vaut pour les Alémaniques et les Romands (chez ces derniers le Oui à l'initiative sur l'immigration augmente linéairement à mesure que le vote s'approche, de 35% parmi les personnes pour qui la décision était «claire dès le début» à 62% parmi les personnes qui se sont décidées au cours des derniers jours précédant le scrutin), mais pas pour les Tessinois, qui se distinguent très fortement sur ce point. En effet, parmi les Tessinois, le soutien à l'initiative atteint des sommets (82%) auprès des personnes pour qui la décision était «claire dès le début» et est nettement plus bas parmi les personnes qui se sont décidées pendant les dernières semaines ou jours précédant le scrutin (environ 60%). Au Tessin, les jeux étaient donc faits bien avant le vote.

Pour les trois objets – et singulièrement pour l'initiative populaire sur le financement de l'avortement – une forte majorité de votants indiquent que leur décision a été «plutôt facile à prendre». En ce qui concerne l'initiative sur l'immigration, le niveau de difficulté perçue se situe à mi-chemin de celui relatif aux accords sur la libre-circulation de 2005 (32%) et de 2009 (22%).

Tableau 1.3: Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion, en pour cent des votants*

	Infrastructure ferroviaire (%)	Avortement (%)	Immigration (%)
Moment de la décision			
Clair dès le début	37	49	46
3 à 6 semaines avant la votation	31	26	26
1 à 2 semaines avant la votation	24	20	20
Dans la dernière semaine avant la votation	8	5	8
Difficulté de la décision			
Plutôt facile	70	88	69
Indécis, ne sait pas	6	2	3
Plutôt difficile	24	10	28
* Participants uniquement (N = 1088 à 1145), données pondérées selon le résultat du vote concerné. © Université de Genève/gfs.bern: Analyse VOX de la votation fédérale du 09.02.2014.			

⁵ Une analyse complémentaire montre que les personnes peu ou pas intéressées par la politique sont particulièrement nombreuses parmi les votants qui se sont décidés tardivement, c'est-à-dire au cours des deux dernières semaines avant le scrutin (46%, contre 28% en moyenne).

2. ARRÊTÉ FÉDÉRAL SUR LE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

2.1 Situation initiale

L'arrêté fédéral sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) s'inscrit dans la volonté des autorités fédérales d'améliorer l'efficacité du réseau ferroviaire suisse, fortement sollicité. Contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics», retirée, le projet prévoyait notamment d'inscrire dans la Constitution suisse la création d'un Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) alimenté par différentes sources. Ce fonds, unique et permanent, remplacerait l'existant fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP), limité dans le temps, avec comme objectif prioritaire le financement des investissements consacrés à l'entretien du réseau existant. La Confédération resterait le principal contributeur du nouveau fonds, notamment à travers les ressources générales de la Confédération ainsi que les recettes générées par des impositions fiscales variées (redevance RPLP, une partie de la TVA ainsi que l'imposition des huiles minérales). À cela s'ajouteraient des sources de financement nouvelles, à hauteur d'environ un milliard de francs par an: contribution supplémentaires des cantons, un pour mille additionnel (et temporaire) de la TVA, ainsi qu'un plafonnement des frais de transports déductibles de l'impôt fédéral direct, pour les pendulaires.

Le projet prévoyait un aménagement de l'infrastructure ferroviaire existante par étapes, une première tranche d'aménagement allant jusqu'en 2025 ayant déjà été ratifiée par le Parlement. Dans cette première phase, priorité sera donnée aux améliorations qui amèneront davantage de places dans les trains; le Parlement se prononcera sur le contenu et le budget des étapes suivantes tous les quatre à huit ans.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé l'acceptation du projet (par 116 voix contre 33 au Conseil national, et par 37 voix contre 0 au Conseil des Etats). Le projet était soutenu par les principaux partis (à l'exclusion de l'UDC) et aucun «comité référendaire» n'a été créé.

Le projet a suscité une campagne relativement terne. Probablement à cause de la nature peu intense de la campagne sur le FAIF, le taux de soutien au projet est resté relativement stable dans les semaines précédant le scrutin (autour de 56% selon les deux sondages SRG). Le projet a été finalement accepté le 9 février 2014 par 62% de la population et l'ensemble des cantons, à l'exception de Schwyz.

2.2 Profil du vote

L'arrêté fédéral portant sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire a été largement plébiscité par les personnes ayant une forte confiance dans le Conseil fédéral (82% de Oui), alors que seulement 35% des personnes se déclarant méfiantes envers le gouvernement fédéral l'ont accepté (tableau 2.1). Le projet a trouvé plus de soutien à gauche. Ainsi, les personnes se déclarant à gauche (position 3 ou 4 sur l'échelle 0-10) ou à l'extrême gauche (position 0 à 2) ont soutenu le projet à hauteur de 85%, alors que moins de la moitié des personnes se déclarant de droite (position 7 à 8) l'ont accepté. De manière similaire, le projet a été soutenu par la grande majorité de sympathisants du PS (87% de Oui), mais aussi par les sympathisants du PDC (91%). Parmi les sympathisants UDC, seule une personne sur trois a accepté le projet aux urnes. Les sympathisants PLR ont été les moins nombreux à suivre le mot d'ordre du parti, avec seulement 65% d'acceptation. Les sympathisants des Verts et Verts libéraux ont massivement soutenu le projet, mais ce résultat doit être interprété avec prudence, étant donné le faible nombre de répondants qui déclarent une sympathie envers ces deux partis.

Le projet a trouvé un large écho parmi les personnes affichant des valeurs favorables à la centralisation (plus de pouvoir à la Confédération, 73% de Oui), des valeurs de modernité (82% de Oui) et, bien que dans une moindre mesure, parmi les personnes favorables à la protection de l'environnement (68% de Oui).

Tableau 2.1: Infrastructure ferroviaire – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	61.6	1013	
Confiance dans le gouvernement			V=.46***
Confiant	82	486	
Indécis	71	111	
Méfiant	35	415	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.34***
Extrême-gauche	85	82	
Gauche	85	185	
Centre	65	305	
Droite	48	224	
Extrême-droite	41	138	
Sympathie pour un parti			V=.55***
PS - Parti socialiste	87	166	
PDC - Parti démocrate-chrétien	91	55	
PLR - Parti libéral radical	65	115	
UDC - Union démocratique du centre	32	189	
Les Verts	(100)	(18)	
Verts libéraux	(100)	(39)	
Autre parti	62	120	
Aucun parti	50	265	
Valeur: Etat vs. cantons			V=.23***
Plus de pouvoir à l'Etat	73	242	
Valeurs mixtes	67	403	
Plus de pouvoir aux cantons	46	326	
Valeur: Modernité vs. traditions			V=.32***
Modernité	82	332	
Valeurs mixtes	55	494	
Traditions	40	179	
Valeur: Environnement vs. économie			V=.16***
Pour une protection de l'environnement	68	424	
Valeurs mixtes	62	452	
Pour le bien-être économique	42	112	

* Données pondérées selon le résultat du vote.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.

© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

En ce qui concerne les facteurs socio-démographiques (tableau 2.2), le taux d'acceptation du projet a été plus important parmi les jeunes (75% de Oui parmi les 18-29 ans), alors que seulement 50% des 50-59 ans l'ont accepté. Le taux de soutien est significativement inférieur parmi les pendulaires qui déduisent leurs frais de transport du revenu imposable (55%) et parmi ceux qui possèdent une voiture (60%). En croisant ces deux indicateurs, on constate que le taux de soutien le plus faible se retrouve logiquement parmi les pendulaires qui possèdent une voiture (53%), soit la population qui était le plus directement affectée en cas d'acceptation du projet. Cependant, même parmi ces votants le soutien au projet a été majoritaire. Les femmes ont légèrement plus accepté le projet que les hommes (65% contre 58%) et le taux d'acceptation a été plus fort dans les régions urbaines. On remarquera enfin que le soutien au projet a été supérieur parmi les personnes vivant dans un ménage à revenu plus important et ayant un niveau de formation supérieur (notamment universitaire), mais aussi parmi les citoyens disposant d'un diplôme de maturité.

Tableau 2.2: Infrastructure ferroviaire – Comportement d'après les caractéristiques socio-démographiques, en pourcent des votants oui*

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	61.6	1013	
Age			V=.15***
18 à 29 ans	75	51	
30 à 39 ans	59	140	
40 à 49 ans	68	152	
50 à 59 ans	50	250	
60 à 69 ans	65	209	
70 ans et plus	66	211	
Pendulaire (selon déduction fiscale des frais de transports professionnels)			V=.11***
Oui	55	345	
Non	65	626	
Possède une voiture			V=.11***
Oui	60	882	
Non	75	112	
Type de pendulaire			V=.15***
Non pendulaire / ne possède pas de voiture	78	81	
Pendulaire / ne possède pas de voiture	(68)	(38)	
Non pendulaire / possède une voiture	64	537	
Pendulaire / possède une voiture	53	307	
Sexe			V=.07*
Masculin	58	516	
Féminin	65	498	
Lieu de résidence			V=.12***
Grande ville	70	260	
Ville moyenne/petite	62	440	
Campagne	55	313	
Revenu du ménage (Fr./mois)			V=.11*
Moins de 3000	48	62	
3-5000	54	184	
5-7000	62	239	
7-9000	67	183	
Plus de 9000	64	252	
Niveau de formation			V=.18***
Ecole obligatoire	55	58	
Apprentissage, école professionnelle	55	337	
Formation professionnelle supérieure	56	102	
Maturité, études pédagogiques	83	54	
Ecole spécialisée, Ecole technique supérieure	54	133	
HES, Université, EPF	71	324	

* Données pondérées selon le résultat du vote.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.

© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

2.3 Perception de l'objet

L'extension de l'infrastructure ferroviaire et le soutien aux transports publics (44%) ainsi que la création du fonds de financement et globalement les enjeux liés au financement du trafic sur rail (21%) sont les aspects les plus fréquemment cités par les répondants, que nous avons invités dans l'enquête à décrire l'objet soumis au vote (tableau 2.3). Un petit 1% a signalé que le projet concernant une augmentation des coûts des transports, et une personne sur trois n'a pas su répondre correctement ou de manière claire. Cette part est, de manière peu surprenante, plus élevée parmi les non participants (51%).

Tableau 2.3: Infrastructure ferroviaire – Perception des contenus, en pourcent des répondants (première mention uniquement)

Perception*	Total		Participants		Non participants	
	%	n	%	n	%	n
Extension de l'infrastructure ferroviaire, transports publics	44	664	51	434	34	223
Fonds de financement, budget du rail	21	313	26	220	14	91
Coûts des transports (augmentation)	1	15	1	7	1	8
Ne sait pas, pas de réponse, trop vague	34	521	22	189	51	329
Total	100	1513	100	850	100	651

* Données pondérées selon la participation.
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

2.4 Motifs du choix

Le principal motif avancé spontanément par les répondants comme raison d'acceptation du projet (tableau 2.4) concerne le soutien à l'extension de l'infrastructure ferroviaire, cité dans 62% des premières mentions et 94% en considérant l'ensemble des mentions (les répondants pouvaient avancer jusqu'à six motifs différents). Les autres raisons d'acceptation sont nettement plus secondaires.

Les raisons qui ont conduit à un refus du projet sont plus variées. Ainsi, 35% des premières mentions signalent des coûts trop élevés associés au projet (60% des mentions cumulées), 19% s'opposent au principe de financer une partie des coûts par les automobilistes, et 16% signalent une satisfaction avec la situation actuelle.

Tableau 2.4: Infrastructure ferroviaire – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)*

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Motivations générales d'acceptation	11	70	20	125
En faveur de l'extension de l'infrastructure ferroviaire	62	383	94	585
En faveur de la mise en place du Fonds d'infrastructure ferroviaire	7	41	13	83
Motivations éthiques ou morales (environnement, futur)	1	8	8	49
Motivations portant sur le rapport entre route et rail (routes surchargées, contribution des automobilistes)	4	23	16	102
Motivations personnelles d'acceptation (pendulaire, pas de voiture, travaille chez les CFF)	10	60	17	103
Autres motivations d'acceptation	3	18	5	30
Indécis/pas de réponse	3	20	21	129
Total	100	623	193	1205
Personnes qui ont voté Non				
Motivations générales de refus	18	70	33	130
Contraire au financement par les automobilistes (ils paient déjà suffisamment)	19	75	29	114
Donne trop d'importance aux transports publics en commun	5	17	17	64
Coûts trop élevés	35	135	60	233
Critiques générales contre le projet (situation actuelle satisfaisante)	16	61	29	115
Autres raisons de refus	4	17	5	19
Indécis/pas de réponse	4	14	60	234
Total	100	389	233	909

* Données pondérées selon le résultat du vote.
** Taux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

2.5 Arguments «pour» et «contre»

Les arguments pour et contre le projet ont reçu un accueil relativement différent (tableau 2.5). Les arguments en faveur du projet ont polarisé la population, ce qui signifie simplement qu'ils ont été fortement soutenus par les personnes qui ont accepté le projet, et rejetés par les personnes qui ont voté Non. Ceci est surtout le cas pour le deuxième argument («Le financement du nouveau fonds d'infrastructure est équitable»), soutenu par 90% des personnes ayant voté Oui et rejeté par 60% des personnes ayant refusé le projet. Le troisième argument, selon lequel les moyens supplémentaires alloués par le projet assurent des meilleures liaisons ferroviaires, a été soutenu largement par les partisans du projet, mais aussi par 50% des personnes l'ayant refusé aux urnes.

Les arguments contre le projet ont beaucoup moins polarisé et n'ont pas trouvé un large écho dans la population. Ainsi, le premier argument («Le projet fige la redistribution des fonds de la route au rail») a été soutenu de manière quasiment identique tant par les partisans que par les opposants du projet (49% contre 51%). De même, l'argument selon lequel le nouveau projet demande une contribution trop importante aux automobilistes, a été soutenu par 63% des opposants mais aussi par 51% des personnes ayant accepté le projet.

Finalement, seul le troisième argument, selon lequel les coûts du projet sont disproportionnés, a quelque peu polarisé les votants: cet argument a été soutenu par 68% des personnes ayant voté Non, et rejeté par 57% des personnes ayant voté Oui.

Tableau 2.5: Infrastructure ferroviaire – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pourcent*

Arguments «pour»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La modification constitutionnelle est nécessaire pour maîtriser l'augmentation du trafic ferroviaire	Total	66	25	10
	Oui	84	8	8
	Non	37	50	13
Le financement du nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire est équitable, tous doivent y participer	Total	69	27	4
	Oui	90	7	3
	Non	35	60	5
Les moyens supplémentaires assurent de meilleures liaisons à la fois aux centres urbains et aux régions rurales et renforcent le réseau ferroviaire suisse	Total	76	18	7
	Oui	91	5	3
	Non	50	38	12
Arguments «contre»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Le projet fige la redistribution des fonds de la route au rail	Total	50	43	8
	Oui	49	43	8
	Non	51	43	6
Le plafonnement de la déduction fiscale pour pendulaires et l'augmentation de l'impôt sur les huiles minérales obligent les automobilistes à passer à la caisse	Total	56	36	8
	Oui	51	41	8
	Non	63	29	8
L'ampleur et les coûts des projets sont disproportionnés, il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles liaisons pour tous les coins les plus reculés de Suisse	Total	46	43	10
	Oui	33	57	11
	Non	68	22	10

* Données pondérées selon le résultat du vote.

Résultats en pour cent en ligne. Exemple de lecture: 66% de tous les votants (84% des personnes qui ont voté Oui; 37% de ceux/celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le premier argument [La modification constitutionnelle est nécessaire pour maîtriser l'augmentation du trafic ferroviaire], 25% (8% des personnes qui ont voté Oui et 50% de ceux/celles qui ont voté Non) l'ont rejeté et 10% (8%; 13%) n'ont pas pu se décider.

n Total des votants qui ont répondu = entre 1001 et 1007 selon l'argument (pondéré).

© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

3. INITIATIVE POPULAIRE «FINANCER L'AVORTEMENT EST UNE AFFAIRE PRIVÉE»

3.1 Situation initiale

En Suisse, l'interruption de grossesse est un sujet sensible et politiquement controversé, qui a fait l'objet de plusieurs votations fédérales.⁶ De 1942 à 2002, l'interruption de grossesse n'était autorisée que si la santé de la mère était gravement menacée. Ce n'est qu'en 2002 que le peuple suisse a accepté, à une large majorité de 72.2% des voix, le «régime du délai», qui a instauré (à certaines conditions) la dépenalisation de l'interruption de grossesse pendant les 12 premières semaines de grossesse suivant le début des dernières règles ainsi que son remboursement par l'assurance-maladie obligatoire.

Lancée par un comité interpartis en 2010, l'initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base» remet partiellement en question cette réglementation. Sous réserve de certaines exceptions, l'initiative prévoit de supprimer la couverture des frais de l'interruption volontaire de grossesse et des réductions embryonnaires du catalogue de prestations de l'assurance-maladie obligatoire.

Le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé le rejet de l'initiative sur le financement de l'avortement (par 155 voix contre 33 et 7 abstentions au Conseil national et par 37 voix contre 5 au Conseil des Etats), sans lui opposer de contre-projet. A l'exception de l'UDC, du PEP et de l'UDF, tous les partis ont recommandé le rejet de l'initiative.⁷ Il en va de même de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, de l'Alliance des sociétés féminines de suisse, la Fédération des médecins suisses ainsi que des sages-femmes. Après une campagne d'une très faible intensité, l'initiative a été rejetée par 69.8% des votants et tous les cantons, à l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

3.2 Profil du vote

L'identification partisane a exercé la plus grande influence sur la décision de vote (tableau 3.1). Les sympathisants de tous les partis gouvernementaux ont suivi le mot d'ordre de leur parti préféré. Ainsi, les sympathisants de l'UDC ont majoritairement accepté l'initiative (57%

⁶ En 1977, le peuple a refusé l'initiative dite du délai, en 1978, la loi sur la protection de la grossesse et le caractère punissable de son interruption, en 1985, l'initiative «Pour le droit à la vie» qui prévoyait, entre autre, l'interdiction de l'interruption de grossesse et en 2002, l'initiative «Pour la mère et l'enfant» qui demandait l'interdiction de facto de l'interruption de grossesse.

⁷ L'initiative n'a pas fait l'unanimité au sein de l'UDC car cinq sections cantonales et les Femmes UDC ont dévié du mot d'ordre du parti national.

de Oui), alors que les sympathisants de tous les autres partis ainsi que les personnes ne se sentant proches d'aucun parti l'ont nettement refusée. La comparaison avec la votation de 2002 montre une inversion du comportement des sympathisants de l'UDC et du PDC. Alors que les votants se déclarant proches de l'UDC avaient encore majoritairement accepté le régime du délai en 2002 (59% de Oui), les sympathisants du PDC s'y étaient clairement opposés (35% de Oui). A l'origine du référendum contre le régime du délai en 2002, le PDC s'est maintenant battu pour le maintien de cette réglementation et a fermement rejeté l'initiative pour le financement privé de l'avortement. Les sympathisants du PDC ont majoritairement suivi ce changement de position de leur parti, même si l'on peut tout de même constater que leur soutien à l'initiative est bien plus élevé (39%) que celui des sympathisants socialistes (15%) et radicaux-libéraux (21%). L'analyse de l'auto-positionnement des votants sur l'axe gauche-droite confirme l'impact de l'idéologie sur le vote: le soutien à l'initiative augmente graduellement lorsque l'on se déplace d'un extrême à l'autre de l'échelle. Cependant, l'initiative a seulement obtenu de majorité parmi les personnes se situant à l'extrême droite (positions 8 à 10 sur l'échelle, 57% de Oui).

Le degré de soutien à l'initiative varie également en fonction de la confiance dans le gouvernement et les préférences des votants en matière de valeurs. Sans être majoritaire, le Oui à l'initiative est sensiblement plus élevé parmi les personnes qui ne font pas confiance au gouvernement que parmi celles qui lui font confiance. En matière de valeurs, les votants qui défendent une Suisse traditionnelle ont été plus nombreux à soutenir l'initiative que ceux qui prônent une Suisse moderne (44% de Oui contre 17% de Oui). Plus généralement, l'initiative a trouvé plus de sympathie parmi les personnes attachées à des valeurs traditionnelles: ainsi, les personnes qui valorisent fortement l'ordre et la sécurité, qui veulent une armée forte, qui privilégient la fermeture du pays et qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers ont plus souvent accepté l'initiative que les personnes qui ont des valeurs opposées sur ces questions (résultats pas montrés). En revanche, et bien que concernant plus directement les femmes, l'initiative n'a produit qu'un faible écart de vote entre ceux qui favorisent une promotion active des femmes et ceux qui s'y opposent.

Tableau 3.1: Financement de l'avortement – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants oui*

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	31.0	1052	
Sympathie partisane			V=.42***
PS – Parti socialiste	15	191	
PDC – Parti démocrate-chrétien	39	64	
PLR – Parti libéral radical	21	116	
UDC – Union démocratique du centre	57	194	
Les Verts	(0)	(19)	
Verts libéraux	(13)	(40)	
Autres partis	36	121	
Aucun parti	27	249	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.33***
Extrême gauche	7	86	
Gauche	15	209	
Centre	28	312	
Droite	40	223	
Extrême droite	57	150	
Confiance au gouvernement			V=.25***
Confiant	21	529	
Ni confiant ni méfiant	27	118	
Méfiant	46	403	
Valeur: Suisse moderne vs. traditionnelle			V=.22***
Modernité	17	351	
Valeurs mixtes	36	504	
Traditions	44	186	
Valeur: Égalité des chances hommes-femmes			V=.11**
Pour une promotion active des femmes	23	298	
Valeurs mixtes	33	232	
Contre de promotion active des femmes	35	505	
* Données pondérées selon le résultat du vote.			
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.			

Les variables sociodémographiques ne se sont révélées que très peu explicatives (tableau 3.2). Ni le sexe, ni l'âge ou le lieu de résidence n'ont significativement influencé le soutien à l'initiative. L'état civil, la langue⁸, le niveau de formation et le revenu du ménage ont tous eu un faible impact sur le vote – les personnes divorcées, les Alémaniques, les personnes avec un faible niveau de formation et celles vivant dans un ménage à revenu plus modeste ont affiché les taux d'acceptation les plus élevés – mais tous les groupes ont tout de même majoritairement refusé l'initiative.

Par le passé, les votations portant sur l'interruption de grossesse ont provoqué de profondes divisions sociales en lien avec la religion. En 1977, lors de la première votation sur l'initiative dite du délai, la confession a joué un rôle prépondérant: 72% des catholiques avaient alors voté Non, contre un tiers des protestants. En 2002, les catholiques ont largement accepté le régime du délai (64% de Oui), bien que moins massivement que les protestants (79% de Oui). Malgré l'atténuation du clivage confessionnel, l'écart entre les votants très pratiquants et les peu ou Non pratiquants était très important. En 2014, lors d'une votation ne portant certes plus sur la dépenalisation de l'interruption de grossesse, mais seulement sur son financement, la confession n'a plus eu d'effet sur le vote. La pratique religieuse a encore influencé le vote – les personnes se rendant souvent à l'église sont en effet le seul groupe sociodémographique à avoir accepté l'initiative (52% de Oui) – mais son poids a fortement diminué.

⁸ Précisons que la variable que nous utilisons mesure la langue dans laquelle l'interview a été réalisée, pas la région linguistique. Dans de rares cas, il se peut donc que l'interview n'ait pas été conduite dans la langue officielle du canton correspondant.

Tableau 3.2: Financement de l'avortement – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants oui*

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	31.0	1052	
Langue			V=.14***
Alémaniques	34	819	
Romands	18	203	
Tessinois	(32)	(31)	
Etat civil			V=.14***
Célibataire	24	159	
Marié/concubin	29	694	
Divorcé	47	121	
Veuf	37	71	
Niveau d'éducation			V=.18***
École obligatoire	44	66	
Apprentissage/école professionnelle	36	348	
Formation professionnelle supérieure	38	104	
Maturité/études pédagogiques	29	66	
École spécialisée/école technique supérieure	37	131	
HES/Uni/EPF	19	330	
Revenu			V=.13**
Moins de 3'000.–	44	69	
3'000.– à 5'000.–	37	191	
5'000.– à 7'000.–	36	246	
7'000.– à 9'000.–	29	192	
Plus de 9'000.–	24	254	
Confession religieuse			V=.12 n.s.
Protestant	30	435	
Catholique	32	368	
Autre	(48)	(40)	
Aucune	29	210	
Pratique religieuse			V=.17***
Fréquente	52	69	
Occasionnelle	33	243	
Rare ou nulle	25	477	

* Données pondérées selon le résultat du vote.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.

© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

3.3 Perception de l'objet

Comme l'indiquait son titre, l'initiative portait sur le financement de l'interruption de grossesse (financement privé au lieu de remboursement des frais par l'assurance-maladie obligatoire)(tableau 3.3). La quasi-totalité de votants (et même deux tiers des non participants) ont correctement identifié le contenu de l'initiative. Seule une petite minorité de votants a invoqué d'autres aspects, tels que les droits ou les coûts liés à l'avortement, ou n'a su fournir qu'une description vague ou imprécise du contenu. Parmi les non participants, les réponses vagues atteignent, sans surprise, une proportion plus élevée (32%).

Tableau 3.3: Financement de l'avortement – Perception des contenus, en pour cent des répondants (premières mentions uniquement)*

Perception*	Total		Votants		Non votants	
	%	n	%	n	%	n
Financement de l'avortement	78	1174	87	744	65	422
Droits relatifs à l'avortement	2	28	2	20	1	8
Coûts de la caisse-maladie	0	4	1	4	0	0
Raisons morales et sociopolitiques	2	22	2	15	1	8
Autres réponses	0	8	1	5	1	3
Ne sait pas, pas de réponse, trop vague	18	277	7	63	32	210
Total	100	1513	100	851	100	651

* Données pondérées selon la participation.
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

3.4 Motifs du choix

Interrogés sur leurs principaux motifs du vote, deux partisans de l'initiative sur cinq (40%) ont spontanément justifié leur choix par l'argument que l'avortement est une affaire privée (tableau 3.4). Ce motif, qui correspond à l'argument principal du comité d'initiative, est même cité par deux tiers des personnes qui ont voté Oui (66%) si l'on considère l'ensemble des mentions. En deuxième lieu figurent les raisons personnelles et morales, avec 27% des premières et 42% de toutes les mentions, qui font référence à une opposition à l'avortement par principe ou par religiosité. L'argument financier – la volonté d'alléger les caisses-maladie et de réduire les coûts pour la collectivité – n'arrive qu'en troisième place, avec 14% des premières et 23% de toutes les mentions.

De manière similaire, les personnes ayant refusé l'initiative ont invoqué deux principaux motifs. Le plus cité est un argument féministe (40% des premières et 69% de toutes les mentions), qui souligne le droit des femmes à l'avortement, le besoin de les aider en situation de détresse et la coresponsabilité des hommes. Le deuxième motif le plus important se réfère au principe de solidarité dans l'assurance-maladie de base, un argument phare du

Conseil fédéral durant la campagne. Environ un tiers des opposants – et plus de la moitié, compte tenu de toutes les mentions – ont spontanément souligné ce principe pour justifier leur Non à l'initiative.

Tableau 3.4: Initiative pour les familles – Motifs des personnes ayant voté (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions ^a	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
L'avortement est une affaire privée (responsabilité individuelle, assez de moyens contraceptifs)	40	131	66	217
Raisons personnelles et morales (contre l'avortement par principe, valeurs chrétiennes/religieuses, avortement est un homicide, protéger la vie à naître)	27	88	42	137
Alléger les caisses-maladie (réduire les coûts, exclure de l'assurance obligatoire)	14	46	23	76
Motivations générales d'acceptation	4	12	14	44
Autres raisons d'acceptation	12	41	20	64
Ne sais pas/pas de réponse	3	8	59	191
Total (personnes qui ont voté Oui)	100	326	224	729
Personnes qui ont voté Non				
Ne pas pénaliser les femmes (droit des femmes, aider les femmes dans une situation difficile, responsabilité partagée des hommes)	40	294	69	501
Principe de solidarité dans l'assurance-maladie (solidarité de tous, solidarité aussi dans d'autres cas comme l'alcool et le tabac, faibles coûts)	31	224	55	396
Conséquences possibles de l'initiative (ne résout pas le problème, recours à des interventions de moindre qualité, pas mieux d'avoir des enfants non voulus)	4	26	12	88
Motivations générales de refus	17	120	26	188
Autres raisons de refus	6	44	8	59
Ne sais pas/pas de réponse	2	16	57	414
Total (personnes qui ont voté Non)	100	726	227	1646

* Données pondérées selon le résultat du vote.
^a Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

3.5 Arguments «pour» et «contre»

Les deux premiers arguments pour l'initiative sur le financement de l'avortement ont fortement polarisé les votants, c'est-à-dire qu'ils ont été plébiscités par les personnes qui ont accepté l'initiative, mais tout aussi nettement rejetés par les personnes qui ont voté contre l'initiative (tableau 3.5). Tant l'argument selon lequel la grossesse n'est pas une maladie et que l'avortement ne relève donc pas de l'assurance-maladie obligatoire que l'argument selon lequel personne ne peut être obligé de cofinancer les avortements des autres sont soutenus par 83% des partisans de l'initiative et rejeté à la même hauteur par les opposants de l'initiative. En revanche, le troisième argument invoqué par le comité d'initiative a été majoritairement approuvé par les votants. Alors que la campagne des opposants a souvent qualifié l'initiative comme une attaque déguisée contre le régime du délai, même une majorité des personnes ayant voté Non (53%) a partagé l'avis que l'initiative ne vise pas une interdiction des interruptions de grossesse, mais seulement une modification de leur financement.

Conformément au résultat du vote, les arguments contre l'initiative ont recueilli un soutien large auprès des votants. Le troisième argument, selon lequel la réglementation actuelle a fait ses preuves et ne doit pas être abandonnée, a particulièrement convaincu: il a pratiquement fait l'unanimité auprès des personnes ayant rejeté l'initiative (92%) et il a même été soutenu par 45% des personnes qui ont voté Oui à l'initiative. Le deuxième argument a même majoritairement été soutenu par les personnes ayant accepté l'initiative, mais il faut noter que près d'un tiers (30%) de ceux qui ont voté Oui n'a pas su prendre position pour ou contre l'argument selon lequel le nombre d'interruptions de grossesse en Suisse est faible et stable. Le même constat est valable pour les personnes qui ont rejeté l'initiative: elles ont majoritairement approuvé cet argument (74%), mais ont été nombreuses à ne pas pouvoir se positionner (22%). Dans ce sens, il s'agissait probablement du plus faible argument de la campagne du Non. Le principe de solidarité dans l'assurance-maladie, le premier argument contre l'initiative, a quant à lui divisé les votants. Alors que 73% des personnes ayant voté contre l'initiative ont souscrit à cet argument, une majorité des personnes favorables à l'initiative a contesté l'idée que l'initiative mette en danger le principe de solidarité entre les assurés.

Tableau 3.5: Financement de l'avortement – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants, en pourcent*

Arguments «pour»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
La grossesse n'est pas une maladie et l'avortement ne relève donc pas de l'assurance de base obligatoire.	Total	36	62	2
	Oui	84	15	1
	Non	15	83	2
Personne ne doit être obligé de cofinancer l'avortement des autres avec ses primes d'assurance-maladie.	Total	37	61	2
	Oui	83	14	3
	Non	16	82	2
Les interruptions de grossesse ne seront pas interdites, seul leur financement sera modifié.	Total	63	33	4
	Oui	86	13	1
	Non	53	42	5
Arguments «contre»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Biffer certains traitements du catalogue de prestations pour des raisons morales met en danger le principe de solidarité entre les assurés.	Total	62	32	6
	Oui	36	56	8
	Non	73	22	5
Le nombre des interruptions de grossesse en Suisse est faible et stable.	Total	68	8	24
	Oui	53	17	30
	Non	74	4	22
La réglementation actuelle a fait ses preuves, il ne faut pas l'abandonner.	Total	77	18	5
	Oui	45	47	8
	Non	92	4	4

* Données pondérées selon le résultat du vote.
 Résultats en pour cent en ligne. Exemple de lecture: 36% de tous les votants (84% des personnes qui ont voté Oui; 15% de ceux/celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 62% (15% des personnes qui ont voté Oui et 83% de ceux/celles qui ont voté Non) l'ont rejeté et 2% (1%; 2%) n'ont pas pu se décider.
 n Total des votants qui ont répondu = 1036 à 1045.
 © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

4. INITIATIVE POPULAIRE «CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE»

4.1 Situation initiale

La Suisse a de longue date attiré de nombreux travailleurs étrangers. La mise en œuvre de l'accord sur la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) – progressive dès 2002, puis complète dès 2007 – a renforcé la tendance et a conduit à une forte augmentation de l'immigration, qui a largement contribué à la croissance économique que la Suisse a connu au cours des dernières années.

Lancée par l'UDC en été 2011, dans le contexte de la campagne pour les élections fédérales, l'initiative «Contre l'immigration de masse» a été déposée le 14 février 2012. Cette initiative veut que la Suisse gère l'ensemble de son immigration. A cette fin, elle exige l'abandon du système de libre accès au marché du travail suisse pour les ressortissants des Etats membres de l'UE et de l'AELE, et la réintroduction de plafonds et de contingents annuels, ceci pour toutes les catégories d'étrangers (les travailleurs étrangers et leurs familles, les frontaliers et les réfugiés et requérants d'asile). De plus, l'initiative interdit la conclusion de tout traité international contraire à ses dispositions et enjoint le Conseil fédéral à renégocier et à mettre en conformité, dans un délai de trois ans, les traités déjà en vigueur – à l'exemple de l'accord sur la libre-circulation des personnes.

Le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé le rejet de l'initiative «Contre l'immigration de masse» (par 140 voix contre 54 au Conseil national et par 37 voix contre 5 au Conseil des Etats), sans lui opposer de contre-projet. Hormis l'UDC et quelques petits partis de la droite conservatrice et nationale-populiste (Lega, UDF, MCG), tous les partis ont recommandé le rejet de l'initiative.⁹ Il en va de même pour les associations faitières de l'économie (economiesuisse, USAM, Union patronale suisse, Union suisse des paysans) et les associations sectorielles, ainsi que les syndicats. Cette initiative a donné lieu à une campagne très intense et a fortement contribué à la forte participation enregistrée le 9 février.

C'est la sixième fois que le peuple suisse était amené à se prononcer sur un objet touchant directement ou indirectement la libre-circulation des personnes avec l'UE. Il s'était déjà prononcé une première fois en mai 2000 dans le cadre de la ratification du premier paquet d'accords bilatéraux conclus avec l'UE; une deuxième fois en juin 2005 lors de la ratification de l'accord Schengen-Dublin (bilatérales 2); une troisième fois en septembre 2005 lors de l'extension de l'accord sur la libre-circulation des personnes aux dix pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'UE en 2004; et une quatrième fois en février 2009, lors

⁹ On ne dénombre pas de déviations cantonales dans les mots d'ordre, à l'exception notable des Verts tessinois, qui ont recommandé le soutien de l'initiative.

de la reconduction de l'accord sur la libre-circulation et son extension aux deux nouveaux Etats-membres de l'UE (Bulgarie et Roumanie). A chaque occasion, le peuple suisse avait accordé un assez large soutien au Conseil fédéral et au Parlement (respectivement 67%, 55%, 56% et 60%), confirmant ainsi son attachement à la voie bilatérale. En sus des quatre votations précitées, qui portaient toutes sur un projet des autorités contesté par référendum, le peuple suisse avait aussi sèchement rejeté, en septembre 2000, l'initiative populaire visant à plafonner le taux d'étrangers à 18% (64% de Non).

Rien de tel le 9 février 2014: alors que les opposants à l'initiative UDC bénéficiaient d'une confortable avance au sein de la population suisse selon le premier sondage SRG réalisé entre fin décembre et début janvier (55% de Non contre 37% de Oui), la campagne précédant le scrutin a renversé la balance et la dynamique de formation de l'opinion a tourné à l'avantage de l'initiative. Cette dernière a finalement été acceptée par une très courte majorité de votants (50.3%) mais par une nette majorité de cantons (14 cantons et demi contre 8 cantons et demi). Il s'en est fallu de 10'000 voix (sur près de 3 millions de votes exprimés) pour que la majorité populaire bascule vers le Non et provoque une nouvelle collision entre la majorité du peuple et la majorité des cantons. L'acceptation la plus forte a été enregistrée au Tessin (68.2%), la plus faible dans les cantons de Vaud, Bâle-Ville, Genève et Neuchâtel (39%).

Après l'acceptation de l'initiative contre les minarets (29 novembre 2009) et de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels (28 novembre 2010), c'est la troisième fois en cinq ans que l'UDC obtient, seule contre tous (ou presque), gain de cause devant le peuple et les cantons sur une thématique relevant de la politique d'immigration ou de la politique à l'égard des étrangers.¹⁰ C'est toutefois la première fois que l'UDC parvient à contrecarrer l'action du Conseil fédéral et des associations économiques dans un domaine aussi important que la politique européenne.

¹⁰ Alors qu'en moyenne seule une initiative sur dix est acceptée, l'UDC a connu un taux de succès exceptionnellement élevé avec ses initiatives au cours des dernières années. Répétons néanmoins que ceci vaut surtout pour les initiatives ayant trait à l'immigration ou aux étrangers. L'UDC a beaucoup moins de succès dans d'autres domaines, comme en témoigne par exemple l'échec, le 9 juin 2013, de son initiative demandant l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

4.2 Profil du vote

Tableau 4.1: Immigration – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques, en pourcent des votants oui*

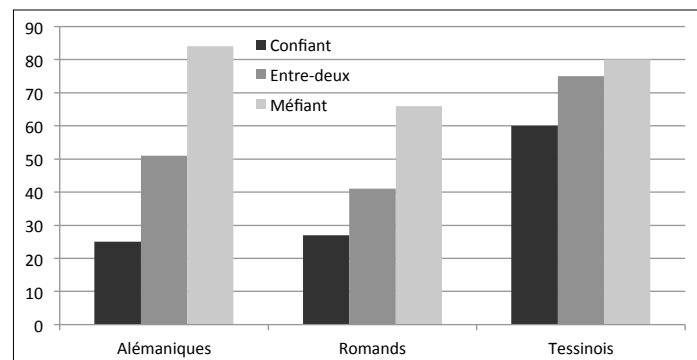
Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	50.6	1065	
Confiance au gouvernement			V=.51***
Confiant	26	520	
Indécis	49	120	
Méfiant	81	426	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.49***
Extrême gauche	13	86	
Gauche	17	204	
Centre	51	319	
Droite	64	225	
Extrême droite	86	159	
Sympathie pour un parti			V=.53***
PS – Parti socialiste	16	185	
PDC – Parti démocrate-chrétien	34	59	
PLR – Parti libéral radical	40	120	
UDC – Union démocratique du centre	95	204	
Les Verts	(10)	(20)	
Verts libéraux	(27)	(44)	
Autres partis	44	113	
Aucun parti	54	268	
Intérêt pour la politique			V=.11**
Peu ou pas du tout intéressé	67	102	
Assez intéressé	49	558	
Très intéressé	49	404	
Fréquence de participation politique (auto-estimée)			V=0.12**
Rarement ou jamais	(76)	(29)	
Occasionnellement	62	109	
Souvent	48	203	
Toujours	49	712	
Valeurs: Modernité vs traditions			V=.48***
Modernité	20	348	
Valeurs mixtes	58	508	
Traditions	85	205	

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Valeur: Ouverture vs. fermeture du pays			V=.47***
Plus d'ouverture	28	559	
Valeurs mixtes	73	402	
Plus de fermeture	81	79	
Valeur: Mêmes chances pour les étrangers			V=.44***
Mêmes chances	25	89	
Valeurs mixtes	49	170	
Favoriser les Suisses	79	265	
Valeur: Ordre et sécurité			V=.40***
Moins d'ordre et sécurité	19	80	
Valeurs mixtes	28	331	
Plus d'ordre et sécurité	67	643	
Valeur: Armée			V=.34***
Forte	70	420	
Valeurs mixtes	47	317	
Pas d'armée	29	317	

* Données pondérées selon le résultat du vote.
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
 © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

Assez logiquement, l'acceptation de l'initiative populaire visant à limiter l'immigration varie fortement selon le niveau de confiance dans le gouvernement (tableau 4.1). Alors que trois quarts (74%) des personnes qui font confiance au Conseil fédéral ont rejeté l'initiative UDC, quatre cinquièmes (81%) de celles qui ne lui font pas confiance l'ont acceptée – les personnes ni confiantes ni méfiantes se divisant quant à elles en parts égales entre le Oui et le Non. Si la différence de vote des «confiants» et des «méfiantes» est très marquée, on se gardera néanmoins d'en conclure qu'il existe nécessairement un lien de causalité entre la confiance au gouvernement et la décision de vote: le fait que la plupart des «méfiantes» aient voté Oui ne signifie pas encore qu'ils aient approuvé l'initiative parce qu'ils ne faisaient pas confiance au Conseil fédéral (et de même pour les «confiants»). Par ailleurs, comme le montre le graphique 4.1, le lien entre confiance/méfiance et vote est particulièrement marqué parmi les Alémaniques, puis parmi les Romands, mais moins parmi les Tessinois.

Graphique 4.1: Le vote sur l'initiative «contre l'immigration de masse» selon la région linguistique et la confiance au Conseil fédéral (% de Oui)*



* Réponses pondérées selon les résultats du vote dans la communauté linguistique concernée

Le soutien ou le rejet de l'initiative sur l'immigration a été fortement marqué par l'opposition gauche-droite: l'acceptation de l'initiative augmente considérablement lorsque l'on se déplace d'un pôle à l'autre de l'échelle gauche-droite. Les personnes se positionnant à gauche sur l'échelle ont massivement refusé l'initiative (plus de 80% de rejet). Ceci vaut autant pour les personnes se positionnant à l'extrême gauche (soit une position comprise entre 0 et 2) qu'à la gauche plus modérée (positions 3 et 4). L'attitude vis-à-vis de l'initiative change de manière abrupte dès que l'on se déplace au centre de l'échelle (position 5), où le Oui est déjà très légèrement majoritaire. Le soutien à l'initiative augmente ensuite fortement à mesure que l'on se déplace vers l'extrême-droite de l'échelle, pour atteindre presque 90% parmi les personnes se positionnant le plus à droite (positions 8 à 10).

L'impact de l'idéologie sur le vote se manifeste encore plus nettement au travers de la sympathie partisane. L'initiative «contre l'immigration de masse» a été plébiscitée par les sympathisants de l'UDC, qui l'ont presque unanimement soutenue. A l'inverse, les sympathisants du PS l'ont massivement rejetée. Le rejet de l'initiative est également net parmi les sympathisants du PDC, alors que les sympathisants du PLR ont été un peu plus partagés.¹¹

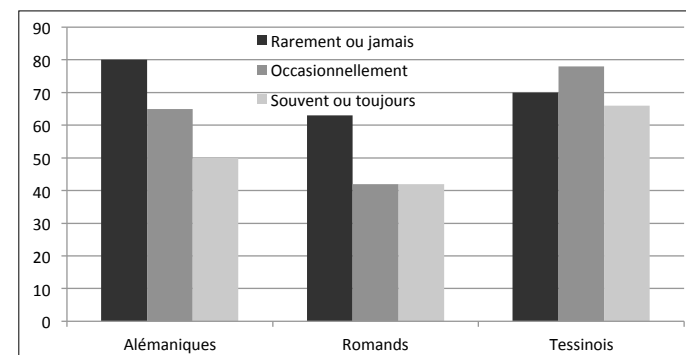
Le comportement de vote varie aussi en fonction de l'intérêt pour la politique. Les personnes «peu» ou «pas du tout» intéressées par la politique ont largement soutenu l'initiative (67%), contrairement aux personnes «assez» ou «très» intéressées (49%).¹² De même, il existe des

¹¹ On se rappellera que les sympathisants du PLR avaient déjà pris leur distance avec la recommandation de vote de leur parti lors du vote sur l'initiative contre les minarets (que 60% des sympathisants PLR avaient soutenue) et du vote sur l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels (que 51% des sympathisants PLR avaient soutenue). En revanche, les sympathisants PLR avaient été plus fidèles au mot d'ordre de leur parti à l'occasion des votes sur la libre-circulation des personnes de 2005 et 2009.

¹² Cet effet est spécialement marqué parmi les Alémaniques et les Tessinois, moins parmi les Romands.

différences notables de soutien à l'initiative UDC en fonction de la fréquence habituelle de vote.¹³ Ainsi, les personnes – certes pas très nombreuses – qui ont indiqué qu'elles participent rarement voire jamais aux votations fédérales (0 à 4 votations sur 10) mais qui ont voté le 9 février, ont massivement soutenu l'initiative UDC. Il en va de même, quoi que dans une moindre mesure, parmi les personnes qui participent occasionnellement (5 à 7 votations sur 10). En revanche, le taux de soutien à l'initiative UDC est proche de la parité parmi les personnes qui participent très souvent (8 ou 9 votations sur 10) ou toujours (10 sur 10)¹⁴. Comme le montre le graphique 4.2, cet effet vaut à nouveau surtout parmi les Alémaniques et – dans une moindre mesure – parmi les Romands, mais pas parmi les Tessinois.

Graphique 4.2: Le vote sur l'initiative «contre l'immigration de masse» selon la région linguistique et la fréquence de participation aux votations (% de Oui)*



* Réponses pondérées selon les résultats du vote dans la communauté linguistique concernée

A en juger par le lien très fort existant entre les préférences des personnes interrogées en matière de valeurs et le comportement de vote, l'initiative UDC a été l'occasion d'un conflit fondamental entre «ouverture» et «traditions»¹⁵ ou entre «ouverture» et «démarcation».¹⁶

¹³ Notons que les personnes interrogées dans l'enquête ont fortement tendance à surestimer la fréquence avec laquelle ils participent généralement aux votations fédérales: 51% prétendent prendre part à 10 votations sur 10. Cela n'affecte toutefois pas notre analyse.

¹⁴ Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'effet de l'intérêt pour la politique et l'effet de la fréquence habituelle de vote ne vont pas de pair, mais tendent plutôt à se compléter: selon nos données, les personnes qui ne s'intéressent pas à la politique ne sont pas les mêmes que celles qui ne participent jamais ou presque jamais aux votations; autrement dit, le soutien à l'initiative augmente parmi les personnes qui ne s'intéressent pas à la politique et parmi celles qui s'abstiennent généralement de voter (et non pas ou parmi celles qui s'abstiennent généralement de voter).

¹⁵ Brunner, Matthias et Pascal Sciarini 2002. L'opposition ouverture-traditions. In Hug, Simon et Pascal Sciarini (éds.) Changements de valeurs et nouveaux clivages politiques en Suisse. Paris: L'Harmattan, pp. 29-93

¹⁶ Bornschier, Simon und Marc Helbling 2005. «Stabilität und Wandel von Parteiensystemen und Konfliktlinie zwischen Öffnung und Abgrenzung: Der Theoretische Ansatz.» In Kriesi Hanspeter et al. (Hg.) Der Aufstieg der SVP. Acht Kantone im Vergleich. Zürich: NZZ Verlag, S. 11-40.

Ainsi, l'initiative a été plébiscitée par les personnes qui accordent la priorité à la défense des traditions (85% de soutien à l'initiative), qui privilégient la fermeture vis-à-vis de l'extérieur (81%) ou ont des valeurs mixtes sur cette question (73%), qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers (79%), qui attachent une grande importance à l'ordre et à la sécurité (67%) et qui veulent une armée forte (70%). A contrario, l'initiative a été presque aussi fortement rejetée par les personnes qui souhaitent une Suisse moderne (80% de rejet), davantage ouverte sur le monde extérieur (72%) et où les Suisses et les étrangers ont les mêmes chances (80%), ou encore qui attachent peu d'importance à l'ordre et à la sécurité (81%) ou qui ont des valeurs mixtes sur ce plan (72%), et qui sont favorables à une Suisse sans armée (71%).

Approfondissement: analyse multi-variée

Si la corrélation entre les échelles de valeurs et la décision de vote est forte, il faut néanmoins noter que ces échelles mesurent des conflits de valeurs relativement similaires les uns des autres. De plus, ces échelles de valeurs sont vraisemblablement liées aux préférences gauche-droite des personnes interrogées. Cela pose la question de savoir si ces échelles de valeurs ont chacune un effet propre sur la décision de vote, ou si ce que nous mesurons reflète une orientation plus générale. En l'occurrence, une analyse multi-variée montre que la plupart des oppositions de valeurs inclues dans le tableau 4.1 ont un effet spécifique sur le comportement de vote. Sous contrôle du positionnement gauche-droite et de la préférence partisane, les conflits de valeurs relatifs à l'ouverture internationale, aux traditions et à l'ordre et à la sécurité influencent tous (dans cet ordre d'importance) la décision de vote. Seule l'attitude vis-à-vis de l'armée n'exerce plus d'effet significatif sur le vote. L'effet du conflit de valeurs relatif aux étrangers devient non-significatif si on ajoute en plus dans l'analyse les autres facteurs politiques apparaissant dans le tableau 4.1 (intérêt pour la politique, confiance au gouvernement, fréquence de participation politique). Dans ce modèle complet, l'effet de l'intérêt pour la politique et de la fréquence de participation habituelle disparaît, tandis que celui de la confiance dans le gouvernement demeure significatif et fort.¹⁷

En résumé, l'analyse du comportement du vote selon les facteurs politiques fournit une première clé d'explication du succès de l'initiative UDC, et met en évidence quatre différents types de facteurs: l'idéologie, la préférence partisane, les valeurs politiques et, subsidiairement,

¹⁷ Nous avons ajouté à ce modèle complet la variable relative au moment de la décision. Si cette variable ne peut évidemment pas être considérée comme un facteur explicatif au sens strict (un votant ne peut pas voter oui parce qu'il vote tardivement), les résultats confirment que le succès de l'initiative est dû aux personnes qui se sont décidées très tardivement: sous contrôle de toutes les autres variables, les personnes qui se sont décidées au cours de la dernière semaine ont significativement plus voté oui que les personnes qui se sont décidées plus tôt.

la mobilisation inhabituelle de personnes peu intéressées ou peu actives politiquement. Premièrement, le vote des personnes se situant idéologiquement au centre-droit et, plus encore, à droite a contribué au succès de l'initiative UDC. L'opposition marquée des votants de gauche n'a pas suffi à faire barrage, ce d'autant moins que les personnes les plus à gauche idéologiquement ont comparativement moins participé au scrutin (voir section sur la participation). Deuxièmement, l'initiative a fortement profité du soutien unanime des sympathisants UDC. Elle a également bénéficié de la moindre mobilisation de l'électorat PDC (voir la section sur la participation), du rejet peu tranché de l'électorat PLR et du soutien légèrement majoritaire parmi les personnes sans préférence partisane. Troisièmement, et indépendamment de l'idéologie gauche-droite et de la préférence partisane, le vote de personnes porteuses de valeurs politiques conservatrices, c'est-à-dire attachées aux traditions, réticentes face à l'ouverture internationale et favorables à l'ordre et à la sécurité explique aussi le succès de l'initiative UDC. Enfin, et subsidiairement, l'initiative a aussi bénéficié du soutien des personnes qui ne s'intéressent pas à la politique ou qui d'ordinaire ne votent pas (ou peu) et qui ont en l'occurrence exprimé leur opposition à la position du gouvernement et du parlement. Même si ces personnes ont peu voté, leur soutien très marqué à l'initiative a pu faire pencher la balance en faveur du Oui.

Notons que la plupart des facteurs explicatifs (auto-positionnement gauche-droite, sympathie partisane, valeurs, confiance au gouvernement, intérêt pour la politique) qui émergent de notre analyse étaient déjà à l'œuvre lors des deux précédents votes sur la libre-circulation des personnes de 2005 et de 2009. Ils se sont également manifestés lors des votes sur les initiatives contre les minarets de 2009 et sur le renvoi des étrangers criminels de 2010. De même, le vote en faveur de l'initiative UDC sur l'immigration (et donc contre le Conseil fédéral) de la part des personnes qui participent généralement peu ou pas n'avait pas été mis en évidence par les précédentes analyses VOX, mais la ré-analyse des données correspondantes montre qu'un tel phénomène était en fait déjà à l'œuvre lors des votes sur l'accord sur la libre-circulation des personnes de 2009, sur l'initiative UDC contre les minarets de 2009 et – dans une moindre mesure – sur l'initiative UDC sur le renvoi de 2010.

Tableau 4.2: Immigration – Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, en pourcent des votants oui*

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	50.6	1071	
Sexe			V=.02 n.s.
Masculin	52	518	
Féminin	50	550	
Age			V=.14**
18 à 29 ans	42	57	
30 à 39 ans	47	157	
40 à 49 ans	44	161	
50 à 59 ans	62	248	
60 à 69 ans	48	223	
70 ans et plus	50	225	
Lieu de résidence			V=0.10**
Grande ville	43	284	
Ville moyenne/petite	51	459	
Campagne	56	326	
Langue			V=.20**
Alémaniques	52	592	
Tessinois	68	156	
Romands	42	264	
Statut civique			V=.08*
Suisse de naissance	52	968	
Naturalisé	37	75	
Niveau de formation			V=.23***
Ecole obligatoire	77	69	
Apprentissage/école professionnelle	62	363	
Ecole professionnelle sup.	63	111	
Maturité/Etudes pédagogiques	34	62	
Ecole spécialisée/ école professionnelle supérieure	54	128	
HES/Uni/EPF	31	331	
Revenu			V=.20***
Moins de 3'000.–	70	73	
3'000.– à 5'000.–	61	200	
5'000.– à 7'000.–	55	244	
7'000.– à 9'000.–	43	197	
Plus de 9'000.–	40	254	

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Catégorie socio-professionnelle			V=.22***
Agriculteur	(70)	(10)	
Indépendant	57	97	
Profession libérale	(28)	(18)	
Employé – cadre supérieur	54	59	
Employé – cadre moyen/inférieur	40	266	
Ouvrier et employé qualifié	66	119	
Ouvrier et employé non qualifié	(68)	(40)	
Etudiant	(32)	(25)	
Femme/homme au foyer	57	76	
Retraité	48	313	
Chômeur/se	(85)	(26)	
Situation économique actuelle			V=.17***
Très bonne	48	225	
Bonne	47	653	
Passable	60	149	
Mauvaise/très mauvaise	(89)	(32)	
* Données pondérées selon le résultat du vote.			
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.			

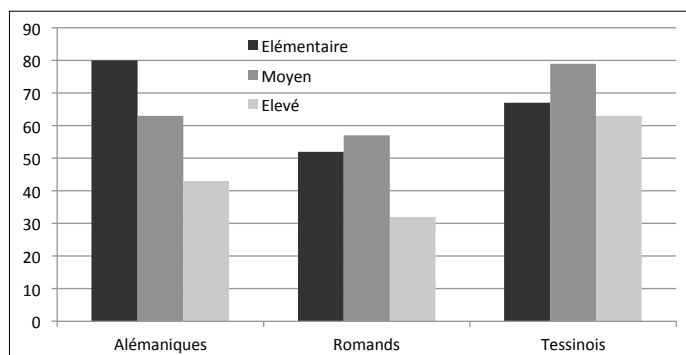
Les hommes ont très légèrement plus soutenu l'initiative UDC que les femmes, mais la différence de vote entre hommes et femmes n'est pas significative d'un point de vue statistique (tableau 4.2). La distribution du vote selon l'âge est assez particulière, puisque le Oui à l'initiative n'est majoritaire que dans une seule classe d'âge (les 50–59 ans). Dans les autres catégories d'âge, le soutien à l'initiative est soit proche de la parité (parmi les 30–39 ans, les 60–69 ans et les plus de 70 ans), soit minoritaire (parmi les 18–29 ans et les 40–49 ans).

Comme des analyses basées sur les données par communes ou par cantons l'ont montré, le Oui à l'initiative est plus élevé parmi les personnes habitant en milieu rural que parmi les personnes habitant des villes petites ou moyennes, alors que les personnes habitant dans une grande ville ont plutôt rejeté l'initiative. Le soutien à l'initiative est le plus élevé au Tessin, il est majoritaire en Suisse alémanique, mais minoritaire en Suisse romande.¹⁸ Les Suisses de naissance ont penché en faveur de l'initiative, tandis que les personnes qui sont naturalisées l'ont nettement rejetée.

¹⁸ Pour être tout à fait précis, la variable que nous utilisons ne mesure pas la région linguistique, mais la langue dans laquelle l'interview a été réalisé. Toutefois, à part quelques très rares exceptions (et abstraction faite des cantons plurilingues), la langue de l'interview correspond à la région linguistique.

Comme c'est souvent le cas pour les votes de politique extérieure ou de politique d'immigration, le comportement de vote varie fortement avec le niveau de formation. Les personnes disposant d'un niveau de formation élémentaire (école obligatoire) ont largement soutenu l'initiative. Il en va de même, quoique de manière moins marquée, parmi les personnes ayant suivi un apprentissage ou une formation professionnelle. En revanche, les personnes ayant fréquenté une HES, l'université ou une EPF ont fortement rejeté l'initiative. Ceci vaut aussi pour les personnes ayant obtenu une maturité et/ou ayant suivi les études pédagogiques. L'effet du niveau de formation (recodé en trois catégories pour les besoins de l'analyse) se manifeste surtout en Suisse alémanique, beaucoup moins en Suisse romande et pas du tout au Tessin (graphique 4.3).

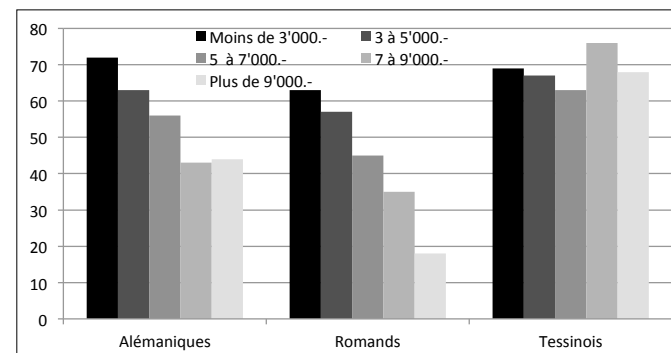
Graphique 4.3: Le vote sur l'initiative «contre l'immigration de masse» selon la région linguistique et le niveau de formation (% de Oui)*



* Réponses pondérées selon les résultats du vote dans la communauté linguistique concernée

Le niveau de soutien à l'initiative UDC dépend également fortement du niveau de revenu: le soutien diminue fortement avec l'augmentation du revenu, de 70% parmi les personnes disposant d'un revenu mensuel inférieur à 3'000.- à 40% parmi les personnes avec un revenu supérieur à 9'000.-. Le lien entre revenu et vote est particulièrement marqué en Suisse romande et – dans une moindre mesure – en Suisse alémanique, mais ne s'exprime pas au Tessin (graphique 4.4)

Graphique 4.4: Le vote sur l'initiative «contre l'immigration de masse» selon la région linguistique et le niveau de revenu (% de Oui)*



* Réponses pondérées selon les résultats du vote dans la communauté linguistique concernée

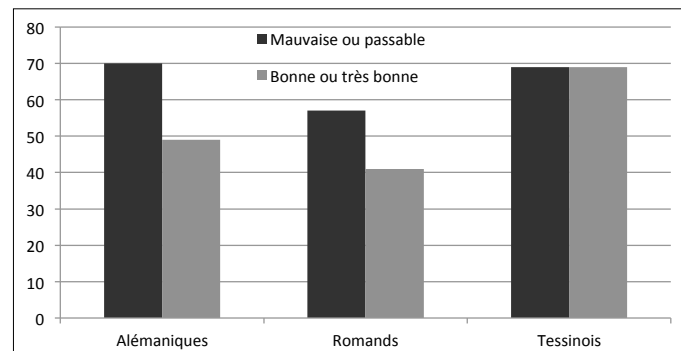
Les différences de vote selon le niveau de formation et le revenu se reflètent dans les variations existant d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre. D'un côté, les ouvriers et employés qualifiés et non qualifiés, les indépendants et les femmes/hommes au foyer ont fortement soutenu l'initiative. Les résultats relatifs aux agriculteurs et aux personnes au chômage vont dans le même sens, mais sont à considérer avec beaucoup de prudence en raison du faible nombre d'observations. Les cadres supérieurs ont également penché pour le Oui. D'un autre côté, les cadres moyens/inférieurs l'ont nettement rejetée. Le refus est encore plus marqué parmi les étudiants¹⁹ et les professions libérales, mais ces deux résultats sont aussi sujet à caution, vu le faible nombre d'observations. Enfin, les retraités ont été divisés.

La perception de la situation économique personnelle a également joué un rôle. Alors que les personnes qui jugent leur situation actuelle «très bonne» ou «bonne» ont eu tendance à refuser l'initiative, les personnes qui jugent leur situation «passable» l'ont nettement acceptée. Le taux de soutien à l'initiative atteint un maximum parmi les personnes qui jugent leur situation «mauvaise» ou «très mauvaise». Cette catégorie est néanmoins très peu nombreuse dans notre échantillon et est composée pour un tiers de personnes au chômage, dont nous avons relevé précédemment la forte propension à accepter l'initiative.²⁰ Le graphique 4.5 montre que la perception de la situation économique (recodée en deux catégories pour les besoins de l'analyse) a influencé le vote en Suisse romande et en Suisse alémanique, mais pas au Tessin.

¹⁹ Le fort rejet de l'initiative UDC de la part des étudiants est atténué par leur faible participation au scrutin. En effet, les étudiants ne se sont guère plus exprimés que les autres personnes de leur catégorie d'âge (26% de participation parmi les étudiants âgés de 18 à 29 ans, selon les données pondérées). Leur participation aurait peut-être été supérieure si les conséquences du vote pour le programme Erasmus avaient été connues avant le vote.

²⁰ En revanche, le vote sur l'initiative UDC ne dépend pas de la perception de l'évolution de la situation économique personnelle «dans les douze prochains mois».

Graphique 4.5: Le vote sur l'initiative «contre l'immigration de masse» selon la région linguistique et la perception de la situation économique personnelle (% de Oui)*



* Réponses pondérées selon les résultats du vote dans la communauté linguistique concernée

En résumé, le scrutin du 9 février sur l'immigration de masse a été marqué par de fortes différences de vote selon le niveau de formation, le revenu, la situation professionnelle, la perception de la situation économique actuelle, le lieu de résidence et la langue. Notons que ces facteurs ont également influencé les précédents votes de 2005 et 2009 sur la libre-circulation des personnes avec l'UE.²¹ Les différences de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, conjuguées aux différences de participation selon ces mêmes caractéristiques, offrent une clé d'explication supplémentaire à l'acceptation de l'initiative UDC. Premièrement, les différences de vote selon l'âge n'ont joué qu'un rôle secondaire, mais le fait que la classe d'âge qui a le moins soutenu l'initiative (les 18-29 ans) soit aussi celle qui a le moins voté a contribué à l'acceptation de l'initiative. Deuxièmement, si l'augmentation du rejet de l'initiative en fonction du niveau de formation et de revenu et de la perception de la situation économique personnelle a joué en faveur du Conseil fédéral, la mobilisation inhabituelle des personnes au bas de l'échelle de formation et de revenu (voir section sur la participation) a par contre joué en faveur de l'initiative. Troisièmement, la forte stratification du vote selon la catégorie socio-professionnelle, et plus précisément le fort soutien à l'initiative de la part des ouvriers et employés qualifiés et non qualifiés et des indépendants, a également joué un rôle. En ce sens, ce vote peut être interprété comme la manifestation d'un conflit plus large relatif à la perception des bienfaits ou, au contraire, des

²¹ Dans les deux cas, le comportement de vote n'a pas varié selon l'âge, ce qui constitue a priori une différence avec nos propres résultats. Cependant, une analyse complémentaire des données sur l'initiative UDC «contre l'immigration massive» montre que le degré d'approbation élevé enregistré parmi les 50-59 ans provient d'une surreprésentation, au sein de cette classe d'âge, de plusieurs catégories socio-professionnelles qui ont fortement soutenu l'initiative (ouvriers et employés qualifiés, indépendants, chômeurs et agriculteurs). Sous contrôle de la catégorie socio-professionnelle, les 50-59 ans ne se distinguent plus des autres classes d'âge, sauf des 40-49 ans.

méfais de la globalisation en général et de l'accroissement des flux migratoires en particulier.²² Quatrièmement, le fort soutien à l'initiative en milieu rural et dans les villes petites et moyennes, ainsi qu'au Tessin et – dans une moindre mesure – en Suisse alémanique a également contribué à son succès. Enfin, le rejet de l'initiative de la part des Suisses naturalisés n'a pas pesé lourd, d'abord parce que ceux-ci sont beaucoup moins nombreux que les Suisses de naissance et ensuite parce qu'ils ont moins participé au vote.

Les analyses complémentaires au sein des communautés linguistiques (graphiques 4.1 à 4.5) offrent une vision plus différenciée des résultats. Ils montrent que le vote des Tessinois est homogène, dans le sens qu'il ne varie guère en fonction des caractéristiques socio-démographiques ou politiques des votants. Ainsi, à part la confiance au gouvernement les facteurs explicatifs considérés dans notre analyse n'ont guère d'influence sur le vote parmi les répondants tessinois. Au Tessin, l'opposition à l'immigration – et en particulier l'opposition aux travailleurs frontaliers (voir section suivante) – apparaît comme une position de principe partagée par toutes les catégories de la population. Il en va différemment en Suisse alémanique, où l'ensemble des facteurs considérés (confiance, fréquence de participation aux votations, niveau de formation, revenu, et perception de la situation économique) influence considérablement le vote. Autrement dit, en Suisse alémanique le vote varie fortement d'une catégorie de population à l'autre. Enfin, les Romands se situent dans une position intermédiaire: leur vote varie également selon les différents facteurs socio-démographiques et politiques considérés, mais moins fortement que celui des Alémaniques – sauf en ce qui concerne le niveau de revenu, qui a un impact plus marqué parmi les Romands.

Approfondissement: analyse multi-variée

Pour clore cette analyse sur le profil du vote, nous avons à nouveau conduit une régression multi-variée permettant de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur socio-démographique considéré dans le tableau 4.2 (sauf la catégorie socio-professionnelle).²³ Cette analyse complémentaire montre que chacun des facteurs influence de manière significative la décision de vote: le soutien à l'initiative UDC diminue avec l'augmentation du niveau de formation et du revenu, il est moins élevé parmi les personnes vivant dans une grande ville, il est plus élevé au Tessin, parmi les Suisses de naissance, parmi les 50-59 ans et parmi les personnes qui jugent leur situation économique «mauvaise». Autrement dit, les différences de vote reportées dans le tableau 4.2 sont bien présentes et ne sont pas dues à des interférences avec l'un des autres facteurs socio-démographiques.

²² On parle, dans le jargon, d'un conflit entre ceux qui se considèrent comme les «perdants» de la globalisation (les ouvriers, ainsi que les indépendants de «l'ancienne classe moyenne», c'est-à-dire les paysans, artisans et commerçants), qui voient l'ouverture internationale comme une menace et cherchent à s'en protéger, et ceux que l'on appelle les «gagnants» (salariés de la nouvelle classe moyenne, professions libérales, chefs et cadres des grandes entreprises), qui la soutiennent.

²³ Nous n'incluons pas cette variable car sa construction est partiellement basée sur le niveau d'éducation, si bien que son inclusion dans le modèle perturbe l'analyse.

Enfin, si on réunit dans un même modèle explicatif les principaux facteurs politiques et socio-démographiques inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2, on constate que les facteurs politiques tendent – comme c'est souvent le cas – à fortement réduire l'effet des facteurs socio-démographiques. Parmi ces derniers, seuls l'âge (50–59 ans), le lieu de résidence et la région linguistique (Tessin) exercent encore un effet significatif. En revanche, l'effet des autres facteurs disparaît, c'est-à-dire qu'il est «absorbé» par les facteurs politiques. Pour prendre un exemple concret, cela signifie que ce n'est pas le fait d'avoir un niveau de formation élevé qui prédispose à rejeter l'initiative, mais le fait que ce niveau de formation élevé soit associé à des valeurs et des attitudes politiques elles-mêmes propices au rejet de l'initiative.

Dans l'enquête VOX, nous cherchons également à connaître quelles sources d'information les votants ont utilisé pour se former une opinion. Pour le vote du 9 février, les sources les plus utilisées ont été – comme c'est généralement le cas – les articles dans la presse (86% des votants indiquent s'y être référé), la télévision (73%), les informations officielles telle que la brochure du Conseil fédéral (68%), et la radio (60%). Viennent ensuite les affiches dans la rue (51%), le courrier des lecteurs (49%), les imprimés et journaux spécifiques aux votations (48%), les annonces publicitaires dans la presse (48%), les sondages d'opinion (42%), internet (31%), le direct mailing dans les boîtes aux lettres (21%), les discussions sur le lieu de travail (12%) et enfin les stands d'information dans la rue (6%).

Le tableau 4.3 montre le lien existant entre les sources d'information et la décision de vote sur l'initiative UDC. Notons tout d'abord que l'utilisation (ou non) de la radio, des affiches dans la rue, des annonces dans la presse, des sondages d'opinion, d'internet et des stands dans la rue n'a pas d'influence sur la décision de vote. En revanche, il existe un lien statistiquement significatif entre la consultation des autres sources d'information et le vote pour ou contre l'initiative sur l'immigration. Plus concrètement, le soutien à l'initiative est moins élevé parmi les personnes qui ont utilisé la presse comme source d'information, que parmi celles qui n'ont pas utilisé la presse. Il en va de même avec la brochure du Conseil fédéral et les discussions sur le lieu de travail. Même si les différences sont modestes, l'utilisation des trois sources précitées (presse, brochure, discussion sur le lieu de travail) a plutôt favorisé le rejet de l'initiative. En revanche, le soutien à l'initiative est plus élevé parmi les personnes qui ont utilisé la télévision, le courrier des lecteurs, les imprimés et prospectus relatifs à la votation, ou le mailing dans la boîte aux lettres, que parmi celles qui n'ont pas utilisé ces sources.

Si le résultat relatif au courrier des lecteurs est relativement peu surprenant (le courrier des lecteurs est souvent utilisé comme moyen de contrer la position officielle), l'effet des imprimés et journaux concernant spécifiquement la votation et celui du mailing dans la boîte aux lettres est plus inhabituel et mérite notre attention. On se souviendra en effet que l'UDC a distribué au début janvier un journal «tout-ménage» dans l'ensemble de la Suisse en soutien à son initiative. On peut interpréter l'effet positif de l'utilisation des imprimés et de l'utilisation du mailing direct comme source d'information sur l'acceptation de l'initiative UDC comme étant – notamment – le produit de ce tout-ménage. Le fait que les personnes qui ont consulté la télévision aient davantage voté Oui que les personnes qui ne l'ont pas utilisée est plus inattendu. Enfin, l'absence d'effet des annonces dans la presse et des affiches dans la

rue est également à souligner. Si on part de l'hypothèse que la campagne du non a investi plus d'argent dans les annonces et les affiches que la campagne du Oui, le résultat précité met en évidence l'échec de la campagne des opposants à l'initiative UDC.

Tableau 4.3: Immigration – Comportement de vote selon l'utilisation des diverses sources d'information, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	50.6	1065	
Journaux			V=-.09**
Pas utilisé	61	156	
Utilisé	49	908	
Télévision			V=-.09**
Pas utilisé	43	291	
Utilisé	54	774	
Informations officielles (brochure du Conseil fédéral)			V=-.06*
Pas utilisé	55	339	
Utilisé	48	723	
Courrier des lecteurs			V=.12***
Pas utilisé	45	544	
Utilisé	57	522	
Imprimés/prospectus/journaux des votations			V=.15**
Pas utilisé	44	554	
Utilisé	59	511	
Mailing dans la boîte aux lettres			V=.12***
Pas utilisé	48	832	
Utilisé	62	230	
Discussions sur le lieu de travail			V=-.07*
Pas utilisé	53	921	
Utilisé	42	123	

* Données pondérées selon le résultat du vote.

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.

© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

Approfondissement: analyse multi-variée

Une analyse multi-variée incluant l'ensemble des sources d'information présentées dans le tableau 4.3 montre que chacune de ces sources exerce un effet spécifique sur le vote. L'inclusion dans l'analyse des facteurs socio-démographiques pertinents (sexe, âge, niveau de formation, langue, lieu de résidence) n'affecte guère l'effet des sources d'information. En revanche, l'inclusion de facteurs politiques (auto-positionnement gauche-droite ou identification partisane) diminue sensiblement leur effet.

L'analyse complémentaire par communauté linguistique fournit à nouveau des résultats différenciés. Parmi les Alémaniques, la consultation des journaux et de la brochure du Conseil fédéral a favorisé le non, tandis que la consultation des tracts/imprimés, du courrier des lecteurs, du mailing direct et de la télévision (dans cet ordre) ont favorisé le Oui. Parmi les Romands, moins de sources d'information ont un lien avec le vote: la consultation des journaux et les discussions sur le lieu de travail ont favorisé le Non; il en va de même du courrier des lecteurs, qui a donc un effet inverse à celui observé en Suisse alémanique; enfin, les tracts/imprimés et le mailing direct n'ont pas d'effet significatif parmi les Romands. Finalement, parmi les Tessinois une seule source d'information a eu un effet: le soutien à l'initiative UDC est plus fort parmi les personnes qui ont utilisé la télévision que parmi celles qui ne l'ont pas utilisée.

4.3 Perception de l'objet

La plupart des répondants (plus de 80%) ont décrit correctement le contenu de l'initiative, en évoquant soit la limitation de l'immigration soit la réintroduction d'un système de contingentement des travailleurs étrangers (tableau 4.4). On n'observe pas de différence notable ici entre participants et non-participants, si ce n'est que ces derniers ont davantage fait référence à la limitation de l'immigration en général, et moins au système des contingents en particulier.

Tableau 4.4: Immigration – Perception des contenus, en pourcent des répondants (premières mentions uniquement)*

Perception	Total		Participants		Non participants	
	%	n	%	n	%	n
Limitation de l'immigration	44	668	39	322	54	342
Contingentement de l'immigration	41	606	51	419	29	185
Réponses générales, autres réponses	6	89	7	56	5	32
Ne sait pas, pas de réponse, trop vague	7	108	4	29	12	74
Total	100	1472	100	826	100	633

* Données pondérées selon la participation et la langue.
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

4.4 Motifs du choix

L'analyse des motifs de soutien à l'initiative avancés spontanément par les répondants pour justifier leur vote (réponses à une question ouverte) montre que le rejet de principe de l'immigration a considérablement influencé la décision de vote (tableau 4.5). Plus du tiers des personnes qui ont voté Oui (34%) justifient en premier lieu ce choix par le fait qu'ils sont contre l'immigration par principe ou qu'il y a déjà assez/trop d'étrangers en Suisse. A ceci s'ajoutent les personnes, également nombreuses (17%), qui s'identifient avec les objectifs de l'initiative et qui considèrent que la Suisse doit limiter, continger, mieux contrôler et/ou gérer elle-même l'immigration. Prises ensemble, ces deux motivations expliquent déjà plus de 50% du vote en faveur de l'initiative UDC. Viennent ensuite une deuxième série de motivations liées aux conséquences négatives imputées à l'immigration: conséquences économiques (concurrence de la main d'œuvre étrangère, pressions sur les salaires et risques de dumping social et salarial, effets sur le chômage) (11% des premières mentions); autres conséquences sociales ou financières, que ce soit en termes de densité de population («la Suisse est trop petite»), de logements, de transports, de criminalité, ou d'environnement, ou d'abus du système social par les Étrangers (10%). En troisième lieu, au-delà des motivations liées à l'objet soumis au vote, une part non négligeable des personnes ayant voté Oui (11%) justifient explicitement leur vote par la volonté de donner un avertissement ou d'exprimer un vote de protestation. Enfin, quelques personnes (3%) considèrent que l'immigration menace l'identité suisse.²⁴

L'analyse des réponses cumulées des motivations du Oui à l'initiative (les répondants pouvaient avancer jusqu'à six raisons différentes) fournit une image légèrement différente. Si le rejet de principe de l'immigration et la volonté de limiter/contrôler/gérer l'immigration demeurent les motivations principales, les conséquences négatives attribuées à l'immigration gagnent en importance, si bien que les deux types de motivations s'équilibrent quelque peu.

Parmi les opposants à l'initiative UDC, la motivation principale exprimée spontanément pour justifier le rejet est de nature économique (29% des premières mentions): l'initiative est mauvaise pour l'économie, l'économie profite de l'immigration, la Suisse a besoin de la main d'œuvre étrangère, en particulier dans certaines branches comme les soins, etc. Ensuite, 20% des votants qui ont rejeté l'initiative jugent que celle-ci est inappropriée et ne réglera pas les problèmes de l'immigration, qu'elle est trop extrême ou inutile, ou considèrent que la libre-circulation est une bonne chose ou qu'il n'existe pas d'immigration massive. Les conséquences négatives de l'initiative pour la politique européenne de la Suisse viennent en troisième position (16% des premières mentions): l'initiative met en danger les accords bilatéraux, la Suisse ne peut pas s'isoler de l'Europe. La quatrième et la cinquième motivation en ordre d'importance font, comme la deuxième, plus directement référence à la politique d'immigration. D'une part, des votants ont voulu s'opposer aux contingents et exprimer leur attachement à l'ouverture de la Suisse (8%). D'autre part, des votants ont voulu s'opposer à la xénophobie et à la discrimination des étrangers et soulignent que l'immigra-

²⁴ Une analyse complémentaire montre que les motivations du oui sont distribuées de manière relativement homogène entre les Suisses alémaniques, les Suisses romands et les Tessinois. On notera néanmoins que ces derniers mettent (encore) davantage l'accent sur le fait qu'il y a déjà trop d'étrangers et de frontaliers en Suisse (42% des premières réponses).

tion est un enrichissement (8%). Enfin, un peu moins d'un opposant sur dix (7%) justifie son vote par la volonté de s'opposer à l'UDC.²⁵

Les considérations économiques arrivent également nettement en tête si on prend en compte l'ensemble des réponses des opposants. En revanche, la politique européenne vient maintenant en deuxième position des motifs de rejet, devant les critiques à l'égard du caractère inapproprié, excessif ou inutile de l'initiative.

Tableau 4.5: Immigration – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)*

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions ^a	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Il y a trop d'étrangers/de requérants d'asile/de frontaliers, contre l'immigration	34	181	45	242
Pour limiter/contrôler/gérer l'immigration	17	91	30	161
Raisons économiques (dumping social, crainte du chômage)	11	59	30	163
Autres conséquences négatives de l'immigration (logements, criminalité, transports, environnement, profiteurs)	10	52	38	206
Vote de protestation/volonté de donner un signal	11	58	19	101
Crainte pour l'identité suisse	3	13	7	36
Motivations générales	12	62	22	118
Autres raisons d'acceptation	1	4	2	9
Ne sait pas/pas de réponse	4	20	50	272
Total (personnes qui ont voté Oui)	100	541	242	1308
Personnes qui ont voté Non				
Raisons économiques (l'économie profite de l'immigration, la Suisse a besoin de la main d'œuvre étrangère, l'initiative est mauvaise pour l'économie)	29	150	52	273
L'initiative est inappropriée/trop extrême/inutile, elle ne règle pas les problèmes	20	102	30	158
Politique européenne (danger pour les accords bilatéraux, la Suisse ne peut pas s'isoler de l'Europe)	16	83	37	194
Contre les contingents	8	41	15	79
Les Étrangers sont un enrichissement, vote contre la xénophobie	8	39	17	91
Contre l'UDC	7	34	15	81
Motivations générales	7	36	12	61
Autres raisons de refus	4	21	9	47
Ne sait pas/pas de réponse	2	9	45	239
Total (personnes qui ont voté Non)	100	515	218	1223
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
^a Taux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.				
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.				

²⁵ Les motivations du non sont distribuées de manière assez homogène entre les Suisses alémaniques, les Suisses romands et les Tessinois.

4.5 Arguments «pour» et «contre»

Trois des quatre arguments favorables à l'initiative UDC reçoivent un soutien large auprès des votants, c'est-à-dire un soutien qui ne provient pas seulement des personnes qui ont accepté l'initiative, mais aussi d'une assez forte minorité des personnes qui l'ont rejetée (tableau 4.6). Tant l'argument selon lequel la Suisse devrait à nouveau pouvoir gérer seule son immigration que l'argument selon lequel l'immigration incontrôlée fait pression sur les salaires et génère des problèmes de logements et de circulation sont soutenus par exactement deux tiers des votants. Ces deux arguments – et singulièrement le premier – sont plébiscités par les personnes qui ont accepté l'initiative (95% et 86% de soutien) et recueillent aussi – surtout le second – un soutien non négligeable parmi les personnes qui l'ont refusée (35% et 45%). D'un côté, ce résultat souligne la réussite de la campagne UDC, qui est parvenue à faire passer ses messages, et cela même au-delà du camp des partisans de l'initiative. D'un autre côté, il montre qu'un certain nombre de personnes ont refusé l'initiative, bien que celles-ci partagent l'avis des promoteurs de l'initiative quant aux conséquences négatives de l'immigration.

De manière plus surprenante, l'argument selon lequel le contrôle de l'immigration justifie que l'on prenne le risque de devoir résilier les accords bilatéraux est aussi soutenu par une nette majorité de votants. Il est largement soutenu par partisans de l'initiative (82%), mais aussi par une forte minorité d'opposants (42%). L'acceptation assez large de cet argument de la part des votants qui ont accepté l'initiative UDC tend à démontrer que ceux-ci étaient prêts à mettre en danger les accords bilatéraux. Le soutien non négligeable à cet argument de la part des personnes qui ont voté contre l'initiative est a priori plus difficile à comprendre, dans la mesure où les opposants à l'initiative UDC ont fait de la défense de la voie bilatérale leur cheval de bataille durant la campagne précédant le vote. A y regarder de plus près, il est vraisemblable qu'une partie des votants opposés à l'initiative ont soutenu l'argument qui leur a été soumis non pas parce qu'ils étaient d'accord de prendre le risque de mettre en péril la voie bilatérale, mais parce qu'ils étaient d'accord qu'il existe un lien étroit entre l'acceptation de l'initiative et la mise en péril de la voie bilatérale.²⁶

Seul l'argument selon lequel l'immigration contribue à augmenter la criminalité en Suisse a moins convaincu. Cet argument est certes fortement soutenu par les votants qui ont accepté l'initiative (80%), mais il est également nettement rejeté par les votants qui ont voté Non (69%).

Les arguments des opposants à l'initiative UDC ont nettement moins convaincu les votants. Seul l'argument selon lequel contrôler l'immigration à l'aide d'un système de contingents augmente la bureaucratie et les coûts reçoit un soutien assez large (63%). Cet argument est massivement soutenu par les votants Non (87%) et il bénéficie aussi d'un soutien assez important parmi les votants Oui (41%). L'argument-clé des opposants, selon lequel «la limitation de l'immigration est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et va conduire à la résiliation des accords bilatéraux» a moins convaincu. Une forte

²⁶ Le soutien à l'argument selon lequel le contrôle de l'immigration justifie que l'on prenne le risque de devoir résilier les accords bilatéraux parmi les personnes qui ont voté contre l'initiative est spécialement élevé parmi les Suisses romands (61%, contre 36% parmi les Alémaniques).

majorité des personnes qui ont voté contre l'initiative (79%) sont d'accord avec cet argument, mais la majorité des personnes qui ont voté pour s'y opposent (56%) ou sont indécises sur ce point (12%). Les deux autres arguments avancés par les opposants recueillent un soutien encore plus limité – et ont fortement divisé les votants Oui et Non. L'argument selon lequel la résiliation de l'accord sur la libre-circulation des personnes met en danger un pilier important de la réussite économique et du bien-être de la Suisse est plébiscité par les opposants à l'initiative (84%), mais presque aussi nettement rejeté par les partisans (76%). Il en va de même avec l'argument selon lequel vouloir limiter l'immigration va conduire à l'isolement de la Suisse, soutenu par 76% des opposants à l'initiative mais rejeté par 82% des partisans. La forte polarisation suscitée par ces deux arguments, ainsi que le soutien limité accordé à l'argument relatif aux conséquences négatives pour la voie bilatérale, est un signe de l'échec de la campagne du Non, qui n'a pas su ébranler les certitudes des personnes qui ont voté pour l'initiative.

Tableau 4.6: Immigration – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pour cent*

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Nous devons à nouveau pouvoir gérer nous-mêmes l'immigration	Total	66	31	4
	Oui	95	4	1
	Non	35	60	6
Si le contrôle de l'immigration implique la résiliation des contrats bilatéraux avec l'Union européenne, nous devons assumer ce risque	Total	63	33	5
	Oui	82	13	5
	Non	42	55	3
L'immigration incontrôlée induit des problèmes de logement et de circulation et fait pression sur les salaires	Total	66	31	4
	Oui	86	13	2
	Non	45	50	6
L'immigration augmente la criminalité en Suisse	Total	52	42	6
	Oui	80	15	6
	Non	25	69	6
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Vouloir contrôler l'immigration est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes et va conduire à la résiliation des accords bilatéraux avec l'Union européenne	Total	55	36	10
	Oui	33	56	12
	Non	79	15	6
Contrôler l'immigration avec des contingents augmente la bureaucratie et les coûts	Total	63	30	7
	Oui	41	51	8
	Non	87	8	5
Si l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes est résilié, un pilier important de la réussite économique et du bien-être en Suisse sera mis en danger	Total	50	45	6
	Oui	17	76	7
	Non	84	13	3
Vouloir limiter l'immigration va conduire à l'isolement de la Suisse	Total	43	56	6
	Oui	13	82	5
	Non	76	20	5
* Données pondérées selon le résultat du vote. Exemple de lecture: 66% de tous les votants (95% des personnes qui ont voté Oui, 35% de celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le premier argument (Nous devons à nouveau pouvoir gérer nous-mêmes l'immigration), 31% (4% des personnes qui ont voté Oui et 60% de celles qui ont voté Non) l'ont rejeté et 4% (1%, 6%) n'ont pas pu se décider. N total des votants qui ont répondu = 1119 à 1127. © Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.				

Au final, l'image qui se dégage de notre analyse est que les personnes qui ont voté pour l'initiative ont été convaincues par les arguments avancés par l'UDC durant la campagne précédant le vote et sont restées largement insensibles aux arguments du Non (sauf celui relatif aux coûts du système de contingents). En particulier, les effets supposés de l'initiative pour la politique européenne sont contestés par les personnes qui ont voté pour l'initiative. D'un côté, ces derniers réfutent la thèse selon laquelle l'acceptation de l'initiative va conduire à la résiliation des accords bilatéraux, tout comme ils contestent plus généralement l'idée que cette acceptation va conduire à l'isolement de la Suisse. On pourrait, sur cette base, faire l'hypothèse qu'une partie des personnes qui ont voté Oui n'ont pas été conscientes des conséquences du vote pour la politique européenne de la Suisse. Cependant, cette interprétation est contredite par la réponse à l'argument selon lequel nous devons être prêts à prendre le risque d'une résiliation des accords bilatéraux, si ceci est le prix à payer pour pouvoir contrôler l'immigration. Sur ce plan, l'avis des personnes qui ont voté Oui est également sans ambiguïté: une très grande majorité d'entre eux se disent prêts à prendre ce risque. Plus précisément, parmi les votants qui ont voté Oui et qui ne sont pas d'accord avec l'argument selon lequel l'acceptation de l'initiative va conduire à la résiliation des accords bilatéraux, 78% sont néanmoins prêts à assumer ce risque si c'est le prix à payer pour pouvoir contrôler l'immigration. De même, 70% des personnes qui sont indécises quant aux effets de l'acceptation de l'initiative sur les accords bilatéraux sont d'accord de prendre le risque d'une résiliation des accords pour pouvoir contrôler l'immigration.²⁷

Le tableau 4.7 fournit le même type d'information, mais sur la base des pourcentages totaux et en se concentrant sur les personnes qui ont répondu aux deux arguments, c'est-à-dire en excluant les personnes indécises sur ces deux arguments.

Tableau 4.7: Immigration – Soutien à l'argument «l'initiative met en péril les accords bilatéraux» et à l'argument «pour pouvoir contrôler l'immigration il faut assumer le risque d'une résiliation des accords bilatéraux» auprès des votants Oui, en pourcent

Il faut assumer le risque de résilier les accords bilatéraux	L'initiative met en péril la voie bilatérale	
	D'accord	Pas d'accord
D'accord	36	50
Pas d'accord	2	12

* Données pondérées selon le résultat du vote.
© Université de Genève/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 09.02.2014.

²⁷ Plus logiquement, presque tous les votants oui (94%) qui sont d'accord que l'acceptation de l'initiative va conduire à la résiliation des accords bilatéraux sont aussi d'accord d'assumer le risque d'une telle résiliation pour pouvoir contrôler l'immigration.

Un tiers des personnes qui ont accepté l'initiative (36%) sont d'accord que l'initiative conduit à la résiliation des accords bilatéraux et sont d'accord de prendre le risque d'une telle résiliation afin de pouvoir contrôler l'immigration. Cette attitude «maximaliste» prévaut probablement parmi les personnes les plus fermement opposées à la voie bilatérale. Le plus grand groupe (50%) réunit les personnes qui contestent l'idée que l'initiative conduit à la résiliation des accords bilatéraux mais sont néanmoins d'accord de prendre le risque d'une telle résiliation afin de pouvoir contrôler l'immigration. Cette attitude reflète assez fidèlement le discours de l'UDC durant la campagne, consistant d'une part à faire valoir que l'initiative était compatible avec les bilatérales et, d'autre part, à relativiser les effets d'une éventuelle rupture des bilatérales. Une petite minorité (12%) conteste l'idée que l'initiative conduit à la résiliation des accords bilatéraux et n'est donc pas d'accord de prendre le risque d'une telle résiliation. Enfin, seule une portion infime des votants Oui (2%) défend une position incohérente consistant à être d'accord avec l'idée que l'initiative conduit à la résiliation des accords bilatéraux mais à ne pas être d'accord de prendre le risque d'une telle résiliation.

En résumé, à en croire les résultats de l'enquête VOX, les partisans de l'initiative ont voté en connaissance de cause, c'est-à-dire en ayant conscience des implications possibles de l'initiative sur la voie bilatérale. D'un côté, la moitié des partisans contestent certes l'idée que l'initiative est contraire à la voie bilatérale, mais ils sont de toute façon prêts à assumer les conséquences, si l'initiative devait conduire à la résiliation des accords bilatéraux. D'un autre côté, un tiers des partisans reconnaissent que l'initiative est contraire à la voie bilatérale et ils sont prêts à assumer le risque de résiliation des accords. Ainsi, qu'ils soient d'accord ou non que l'initiative est contraire à la voie bilatérale, plus de 80% des partisans de l'initiative se disent prêts à en assumer les conséquences. L'argument selon lequel la Suisse ne peut pas se passer de la voie bilatérale, qui a contribué à l'acceptation de la libre-circulation des personnes lors des votes de 2005 et 2009, n'a pas (plus) été entendu. Une meilleure information sur les conséquences de l'initiative pour l'accord sur la libre-circulation des personnes et, corollairement, pour la voie bilatérale n'aurait donc pas eu beaucoup d'effets (elle aurait pu, dans le meilleur des cas, influencer la décision d'à peine plus d'un partisan sur dix). C'est plus fondamentalement la perception de l'importance des accords bilatéraux – et aussi des bénéfices économiques de la libre-circulation des personnes – qui semble poser problème, et c'est sur ce point qu'une meilleure information pourrait contribuer à modifier les attitudes.

5. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Les résultats de l'étude VOX 114 présentés ici proviennent de l'analyse de la votation du 9 février 2014. L'institut gfs.bern a effectué le sondage et le Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par interviews téléphoniques, d'une durée moyenne d'environ 24 minutes (13% des interviews ont duré plus de 30 minutes, et presque 44% ont duré moins de 20 minutes), conduites par 91 intervieweurs à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable depuis une deuxième ligne téléphonique.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1511 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux: régions linguistiques (suivant un classement proportionnel sur la base des statistiques officielles de 2000), ménages (utilisation de l'annuaire électronique de Swisscom) et personnes de ces ménages (selon le «principe de la date de naissance»): 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne (non pondérée).²⁸

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, notre échantillon de 1511 personnes nous donne une marge d'erreur de $\pm 2.4\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La marge d'erreur indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes. Lorsque la taille de l'échantillon est plus petite (p.ex. lorsqu'un grand nombre de données manquantes affectent une analyse ou lorsque celle-ci n'est que conduite sur une partie de l'échantillon), cette marge d'erreur augmente. Lorsque l'écart entre les valeurs en pourcent est plus grand, par exemple lors d'un résultat de 70:30, la marge d'erreur diminue. La prudence est toujours de mise dans l'interprétation des données là où la taille des échantillons est réduite et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui est située au-dessous de 0.001. Lorsque la vraisemblance est supérieure à 5%, la mention n.s. indique que le coefficient n'est pas significatif. Les corrélations sont interprétées à l'aide du coefficient du V de Cramer: la valeur 1 est obtenue s'il y a concordance totale entre les deux variables, la valeur 0 est obtenue si la concordance entre les variables est inexistante. Dans l'ensemble des tableaux, des résultats entre parenthèses signalent des catégories qui comprennent moins de 50 observations; dans de tels cas, l'interprétation doit être faite avec prudence.

²⁸ Pour plus de précisions, se référer au rapport technique du gfs.bern.

Notre étude a intégré des redressements statistiques basés sur des facteurs de pondérations dans les analyses relatives au comportement de vote des répondants (profil sociodémographique et politique, motivations de vote, perception du contenu des projets et position face aux principaux arguments de la campagne) ainsi que dans l'analyse de leur niveau de participation. Fournis par gfs.bern, ces facteurs de pondération sont inclus dans les analyses VOX depuis le scrutin du 21 mai 2000 et prennent en compte la distribution des réponses selon la région linguistique.

P.P.

3001 Berne